

**Le Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse**

**LE PROGRÈS DE L'ÉDUCATION**  
**Rapport national pour la ROUMANIE**

**2008**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. LE SYSTÈME ÉDUCATIONNEL FACE AUX DÉFIS DU XXI<sup>ème</sup> SIÈCLE:</b>	
<b>APERÇU .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Les réformes et innovations principales introduites dans le système d'enseignement.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. Politiques et accomplissements importants .....</b>	<b>12</b>
<b>1.3. Le rôle du système éducationnel dans la lutte contre la pauvreté et d'autres formes d'exclusion sociale et de marginalisation culturelle – notions, apports, stratégies .....</b>	<b>20</b>
<b>2. UNE ÉDUCATION POUR L'INCLUSION: PERSPECTIVES DE L'AVENIR</b>	
<b>.....</b>	<b>23</b>
<b>2.1. Approches, tendances et contenus.....</b>	<b>23</b>
<b>2.2. Les politiques publiques .....</b>	<b>29</b>
<b>2.3. Systèmes, relations et transitions .....</b>	<b>39</b>
<b>2.4. Participants à l'éducation et formation .....</b>	<b>49</b>
<b>3. RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES MISES À PROFIT POUR L'ÉLABORATION DU RAPPORT NATIONAL .....</b>	<b>58</b>

# 1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF FACE AUX DÉFIS DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE: APERÇU

## 1.1. Les principales réformes et innovations introduites dans le système d'enseignement

### 1.1. a. Organisation, structure et gestion du système éducatif

L'organisation et le fonctionnement des unités d'enseignement en Roumanie sont soutenus par l'État sans que cela influence l'indépendance institutionnelle dans le développement des activités spécifiques d'enseignement – apprentissage. À partir de l'année scolaire 2003/2004, la durée de l'enseignement obligatoire s'est prolongée de 8 à 10 ans et comprend le premier cycle (primaire), le deuxième cycle (« gymnase ») et le cycle inférieur du lycée (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> classes) ou l'École des Arts et des Métiers (SAM) - (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> années). Le système d'enseignement roumain est organisé sur 5 niveaux décrits ci-dessous.

**L'enseignement préscolaire** (ISCED 0) pour les enfants de 3 à 6/7 ans, est structuré dans des maternelles à horaire normal, prolongé ou hebdomadaire. Le dernier an à ce niveau d'éducation (le groupe supérieur préparatoire) est généralisé, l'activité se déployant pour faciliter le processus d'adaptation et intégration de l'enfant pour la première classe de l'enseignement primaire.

**L'enseignement primaire** (ISCED 1) s'étend sur 4 ans (1<sup>er</sup> – 4<sup>e</sup> classes) et fait partie de l'enseignement obligatoire. A partir de l'année scolaire 2003/2004, la limite d'âge permettant l'accès à l'enseignement primaire s'est abaissée de 7 à 6 ans, sous réserve de l'accord des parents.

**L'enseignement secondaire** comprend l'enseignement secondaire inférieur (ISCED 2) et supérieur (ISCED 3). L'inférieur est structuré en deux cycles successifs: « le gymnase » (5<sup>e</sup> – 8<sup>e</sup> classes) et le cycle inférieur de lycée (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> classes) / SAM (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> classes). Le gymnase propose une formation générale sur la base d'un curriculum commun à tous les élèves. Le cycle inférieur de lycée, à savoir les Ecoles des Arts et des Métiers, représente le premier niveau d'éducation où la formation est différenciée:

- Dans les lycées – par des filières (théorique, formation professionnelle et technologique) et par les profils, assurant les notions de culture générale et/ou un savoir de spécialité;
- Dans le SAM – par qualifications professionnelles, assurant une formation professionnelle couronnée par le certificat de qualification professionnelle Niveau I. A partir de l'année scolaire 2007/2008, le passage du gymnase au niveau inférieur lycée se fait en fonction des résultats obtenus aux compositions à sujet unique soutenus dans les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> classes, tout comme des résultats obtenus à travers le gymnase à toutes les disciplines.

L'enseignement secondaire supérieur consiste dans le cycle supérieur lycée (9<sup>e</sup> – 12<sup>e</sup> / 13<sup>e</sup> classes) et l'année complémentaire pour les apprenants qui ont fini le SAM. L'année complémentaire permet l'obtention du certificat de qualification professionnelle de Niveau 2 et donne la possibilité de continuer les études dans l'enseignement lycéen – filière technologique (route de professionnalisation progressive) ou, selon le cas, l'insertion professionnelle. Le cycle supérieur de lycée permet l'obtention du diplôme de baccalauréat ou le certificat de qualification professionnelle Niveau 3 pour les émouls des lycées technologiques. Ce niveau d'enseignement facilite aux apprenants la poursuite de leurs études dans le système d'enseignement post-lycée ou supérieur ou, selon le cas, l'insertion professionnelle sur le marché du travail. L'année complémentaire après la conclusion du cycle SAM sera couronnée par le certificat de qualification professionnelle de Niveau 2 et offre aux apprenants la possibilité de poursuivre leurs études dans le cycle supérieur de lycée (route de professionnalisation progressive) ou, selon le cas, l'insertion professionnelle

**L'enseignement post-lycée** (ISCED 4) couvre 1-3 années d'études et il est organisé à la proposition du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse (MECT), des autorités de l'administration publique locale et/ou opérateurs économiques intéressés. Ont accès à ces cours post-lycée tous ceux qui ont fini le lycée, qu'ils ont obtenu le diplôme de baccalauréat ou non. Le passage de l'examen final de diplôme permet l'obtention d'un certificat de compétences professionnelles de Niveau 3 - avancés.

À partir de l'année académique 2005/2006, la structure de l'**enseignement supérieur** en Roumanie a subi des modifications importantes. Ainsi le système comprend-il 3 cycles, structure alignée aux systèmes d'enseignement européen suivant les objectifs du procès de Bologne. À ce niveau d'éducation ont accès tous les personnes qui ont fini les études de lycée et ont obtenu un diplôme de baccalauréat. La nouvelle structure de l'enseignement supérieur comprend: le 1<sup>er</sup> cycle (3 - 4 ans) fini par l'examen et le diplôme de licence; le 2<sup>e</sup> cycle (2 ans) fini par la dissertation et l'obtention du diplôme de master; le 3<sup>e</sup> cycle des études doctorales (3 ans) fini par la présentation publique du thèse de doctorat.

Le système d'enseignement est rajusté aux systèmes d'enseignement européens et l'application du système européen de crédits transférables est obligatoire dans toutes les universités en Roumanie.

### **1.1.b. Buts et objectifs de l'éducation à chaque niveau de l'enseignement**

La finalité de l'éducation qui se propose de former la personnalité humaine indépendante et créatrice, est définie dans la *Loi de l'Enseignement n° 84/1995* (art. 4) avec les modifications et compléments ultérieurs. Cela s'accomplit à chaque niveau d'éducation par voie d'un set d'objectifs spécifiques présentés ci-dessous.

**L'enseignement préscolaire** jette les fondements de la formation et développement de l'enfant et aide à son intégration et adaptation en milieu scolaire. Les objectifs établis pour ce niveau d'éducation visent: un développement libre, intégral et harmonieux de

l'enfant; une formation autonome et créatrice ; la stimulation différenciée en vue d'assurer le développement du point de vue intellectuel, socio-affectif et psychomotrice. Pour y arriver, des objectifs spécifiques ont été établis pour chaque catégorie d'activité dans le cycle d'enseignement préscolaire.

Des objectifs généraux ont été définis pour les autres niveaux de l'enseignement par cycles curriculaires (qui ne coïncident pas en totalité avec la structure en niveaux du système d'éducation). L'introduction de cette périodisation par cycles curriculaires s'est donnée pour but d'assurer la cohérence et la continuité de la scolarité d'un niveau à l'autre et à la fois de corrélérer la structure du système d'enseignement aux âges psychologiques des élèves. Chaque cycle curriculaire comporte un ensemble d'objectifs marquant une série de dominantes pour chaque étape de la scolarité telles qu'elles sont reflétées dans la composition des curricula.

**Le cycle curriculaire de l'acquis de base** comprend la groupe préparatoire en maternelle et la 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classes. Ce cycle a en vue:

- L'assimilation des éléments de base des principaux langages conventionnels (écrire, lire, calcul arithmétique);
- Stimulation de l'enfant en vue de la perception, connaissance et maîtrise du milieu environnant;
- Stimulation du potentiel créatif de l'enfant, de son intuition et imagination;
- Formation de la motivation à l'exercice perçu comme une activité sociale.

**Le cycle curriculaire de développement** comprend la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> classes. Ce cycle vise sur le fondement de l'acquis du cycle antérieur la formation des capacités nécessaires à l'enfant pour continuer ses études:

- Augmentation de l'acquis linguistique et l'encouragement à utiliser la langue roumaine, la langue maternelle et les langues étrangères pour le soin de l'expression dans différentes situations de communication;
- Développement d'une pensée logique et de l'habileté de mettre en pratique la solution des problèmes;
- Familiarisation avec une approche pluridisciplinaire des champs de la connaissance;
- Création d'un set de valeurs adaptées à la société démocratique et pluraliste;
- Stimulation du talent, de l'expérience et de l'expression dans les diverses formes de l'art;
- Formation de la responsabilité pour son propre développement et sa santé;
- Formation d'une attitude responsable au regard de l'environnement.

**Le cycle curriculaire d'observation et orientation** comprend la 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> classes et la 9<sup>e</sup> classe dans le SAM. Ce cycle assure l'orientation scolaire et professionnelle tout comme l'optimisation des options. C'est une période quand les apprenants sont soumis à une série d'évaluations (les thèses à sujet unique) qui leur permet l'accès à l'enseignement de lycée ou professionnel. Ce cycle curriculaire vise:

- La découverte par l'élève des propres affinités, aspirations et valeurs en vue de se faire une image positive de soi;

- La formation de la capacité d'analyse du set de compétences acquises par l'étude pour lui assurer une orientation vers une certaine carrière professionnelle;
- Le développement de la capacité de communication, ci-inclus par les divers langages spécialisés;
- Le développement de la pensée autonome et de la responsabilité envers l'intégration en milieu social.

**Le cycle curriculaire d'approfondissement** comprend la 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> classes de lycée, la 10<sup>e</sup> classe du SAM et l'année complémentaire. Ce cycle se propose la consolidation et approfondissement des connaissances dans la spécialité choisie sans négliger la formation de base dans les autres directions curriculaires. Les objectifs de ce cycle sont:

- Le développement des compétences cognitives qui permettent la corrélation des informations dans des domaines liés à la science;
- Le développement des compétences socioculturelles permettant l'intégration active dans divers groupes sociaux;
- Formation d'une attitude positive et responsable sur les actions propres ayant un impacte sur le milieu social;
- L'exercice de l'imagination et de la créativité en tant que sources d'une vie privée et sociale de qualité.

**Le cycle curriculaire de spécialisation** comprend les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> classes, et vise la préparation de l'élève pour une meilleure intégration en milieu de l'enseignement supérieur ou sur le marché du travail par:

- La formation de l'estime de soi et d'une image positive sur la réussite personnelle;
- La prise de décisions pertinentes dans le contexte de la mobilité des conditions sociales et professionnelles;
- La compréhension et emploi des modèles de fonctionnement de la société et de changement social.

### **1.1.c. Politiques curriculaires, contenus éducationnels et stratégies d'enseignement et apprentissage**

Une des composantes fondamentales de la réforme du système roumain d'enseignement a vise l'élaboration et l'implémentation d'un nouveau curriculum au niveau national. Vu la prolongation jusqu'à 10 ans du terme d'enseignement obligatoire, les politiques curriculaires ont été reformulées dans la lumière des principes suivants: l'orientation de l'éducation de la concentration sur le contenu au développement des compétences, valeurs et attitudes; la garantir d'une offre éducationnelle flexible structurée dans des filières et profils de formation ; la garantie de la possibilité d'achever des parcours scolaires individualisés en fonction de particularités, intérêts et besoins ; l'introduction d'autres moyens de sélection et d'organisation du contenu des disciplines d'étude; l'adaptation du contenu aux exigences de la vie quotidienne et aux caractéristiques du marché du travail (conformément au *Plan National de Développement 2007-2013*, 2005, p. 130).

Le besoin d'adapter le curriculum national aux changements dans la structure de l'enseignement pré-universitaire a été complété par la nécessité de se conformer aux documents européens sur l'acquis des compétences – clé pendant l'enseignement obligatoire – l'engagement de la Roumanie au *Plan de travail détaillé sur les objectifs des systèmes éducationnels et de formation professionnelle en Europe* (Barcelone, 2002) et à la *Déclaration des ministres européens de l'éducation et de la formation professionnelle et de la Commission Européenne en ce qui concerne l'affermissement de la coopération européenne dans la formation professionnelle* (Copenhague, 2002).

Les documents curriculaires (les nouveaux plans-cadre d'enseignement, les programmes – cadre spécifiques à chaque discipline d'étude, les manuels scolaires alternatifs) ont été adoptés compte rendu tous ces aspects en vue d'augmenter la qualité et l'efficacité de l'éducation, le pourcentage des émouls et l'attractivité du parcours scolaire. À cet égard, le curriculum national est organisé sur trois composants: le curriculum commun (offre éducationnelle composée par des disciplines communes à tous les élèves pour un certain niveau d'enseignement), le curriculum différencié (offre éducationnelle établie au niveau central à caractère spécifique en fonction de la filière, profil et spécialisation) et le curriculum établi par l'école (offre éducationnelle propre à chaque unité scolaire).

De l'élaboration et l'implémentation des politiques curriculaires sera responsable le Centre National pour le curriculum et l'évaluation dans l'enseignement pré-universitaire, créé sur le fondement de la Décision Gouvernementale 231/2007 après la réorganisation de plusieurs institutions publiques de compétence. Il incombe à ce centre de déployer un ensemble d'activités portant sur: l'établissement, le développement et la révision du curriculum national; la coordination et l'organisation du système d'examen et d'évaluation nationale; la coordination du processus d'évaluation des manuels scolaires; la sélection, préparation, encouragement et valorisation du potentiel des jeunes capables de performance.

Un des principes du curriculum national est le respect de la diversité. Dans ce contexte et en vue de former les élèves pour une société diversifiée culturellement, *OMECT n° 1529/2007 sur le développement de la problématique de la diversité dans le curriculum national* plaide pour la valorisation et l'élargissement dans le curriculum des aspects liés à la diversité culturelle (ethnique, linguistique, religieuse, etc.). Pour atteindre ce but, il a été prévu que les programmes des disciplines d'études (du curriculum commun et respectivement différencié) incluent des éléments liés à la diversité culturelle en vue de diminuer les stéréotypes ethniques et nationaux, de prévenir les manifestations xénophobes, d'augmenter le degré de tolérance et d'acceptation réciproque. Pareillement, des disciplines optionnelles ont été proposées du curriculum de l'école à divers niveaux d'enseignement pour promouvoir l'idéal du vivre ensemble de toutes les nations, ethnies et religions (par exemple, les Droits de l'Homme, les Migrations contemporaines –XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, Éducation interculturelles, Une histoire du communisme, Éducation écologique et pour la protection de l'environnement). Les disciplines visent par leur contenu: l'acquis de connaissances sur, pour et par les droits de l'homme; familiarisation des élèves avec la variété (ethniques, linguistique et religieuse) et aussi avec les valeurs démocratiques; préparation des élèves pour un rôle actif dans la société démocratique, la

réflexion et implication active dans l'analyse du monde. L'OMECT susmentionné prévoit à la fois la formation des cadres didactiques en vue de la promotion, connaissance et acceptation de la diversité et de l'altérité.

Pour ce qui est des stratégies d'enseignement et d'apprentissage promues par le nouveau curriculum, celles-ci se fondent sur les notions suivantes: l'orientation de la démarche pédagogique sur l'activité de l'élève (à travers des méthodes de participation active); l'approche des contenus dans la perspective des objectifs de référence /compétences spécifiques du programme scolaire (par la corrélation du niveau d'approche des contenus à leurs spécifications du point de vue mono et pluridisciplinaire); l'accent sur la nature fonctionnelle, pratique et applicative des contenus (par l'emploi des méthodes spécifiques et par la valorisation de l'expérience d'apprentissage des élèves acquises dans de divers contextes); la diversification des méthodes et des instruments d'évaluation (par la promotion des méthodes d'évaluation complémentaires)

### **1.1.d. Le cadre juridique**

Pendant le terme de référence de ce rapport ont été approuvées plusieurs réglementations complétant le cadre législatif de l'éducation. Ainsi, *la Loi n° 354/2004 pour la modification et le complément de la Loi de l'Enseignement n° 84/1995* avance un nouveau système de financement et de gestion des établissements d'enseignement pré-universitaire et opère d'autres modifications ponctuelles liées à l'introduction d'autres profils de formation, le management et la gestion des unités d'enseignement– des mesures avec incidence sur l'agrandissement de l'efficacité et qualité dans l'enseignement, ci-inclus l'accès des divers groupes aux services éducationnels.

De nouvelles réglementations visant le personnel didactique ont été publiées dernièrement (*La Loi n° 349/2004 pour la modification et le complément de la loi 128/1997 sur le Statut du personnel didactiques*). En ce qui concerne le sujet d'intérêt du Rapport, les dispositions importantes sont celles portant sur l'introduction des fonctions didactiques de cadre didactique - conseiller et cadre didactique – tuteur dans les unités d'enseignement pré-universitaire et aussi sur les conditions d'étude à remplir pour occuper ces fonctions.

*La loi 288/2004 sur l'organisation des études universitaires*, modifiée et complétée par la Loi 346/2005, a promu une nouvelle structure de l'enseignement universitaire par la corrélation de la structure de l'enseignement supérieur roumain aux systèmes de l'Union Européenne.

Vu que la Roumanie fait partie d'un groupe réduit de pays européens qui n'avait pas un dispositif réglementé d'assurance qualité dans le système éducationnel, une ordonnance gouvernementale d'urgence a été rendue - n° 75/2005, et approuvée par *la loi 87/2006 sur l'assurance de la qualité de l'éducation*, qui s'applique à toutes les organisations éducationnelles en Roumanie. Conformément à cette loi, la qualité de l'éducation est une priorité permanente des fournisseurs d'éducation. Parallèlement, cette loi règle les moyens d'organiser les Commissions d'évaluation et d'assurance qualité, leurs attributions et aussi l'autorisation et fonctionnement des fournisseurs d'éducation.

## 1.1. e. Objectifs et caractéristiques principaux des réformes actuelles et futures

Après plusieurs étapes et niveaux de changement implémentés après les années '90, le système d'éducation roumain est à présent en train de subir de nouvelles mesures de réforme ayant pour but:

- L'augmentation de la qualité et efficacité de l'enseignement obligatoire par l'abaissement de l'âge d'accès au cycle d'enseignement obligatoire de 7 à 6 ans;
- La garantie de l'éducation de base pour tous par la formation des compétences fondamentales correspondant aux compétences - clé envisagées dans les documents européens;
- Le fondement de l'apprendre à travers la vie entière sur l'éducation de base par la formation et l'orientation adéquate des élèves dès le cycle d'enseignement obligatoire;
- La garantie de l'insertion sociale et professionnelle par la qualification professionnelle dans les dernières années des études obligatoires et respectivement de lycée, sur la route de professionnalisation;
- Garantie de l'inclusion et lutte contre la marginalisation par la protection sociale des familles qui ne possèdent pas les moyens pour soutenir les études de leurs enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, à savoir l'âge légal du début professionnel (conformément à la *Reforme de l'enseignement obligatoire en Roumanie*, 2003, p. 11);
- La décentralisation du système d'enseignement et l'introduction du mécanisme de financement par élève.

Afin d'accomplir les objectifs stratégiques établis pour l'éducation et le perfectionnement du système éducationnel globalement, MECT a proposé des projets pour plusieurs **actes normatifs dans le domaine de l'éducation**: *La loi de l'enseignement pré-universitaire, la loi de l'enseignement supérieur, la loi sur le statut du personnel didactique*. Ces projets de loi, actuellement en cours de discussion publique, proposent des modifications dans l'organisation et le fonctionnement du système éducatif en Roumanie. Parmi ces modifications se trouvent: l'introduction de l'éducation précoce, l'inclusion de l'enseignement préscolaire dans le cycle d'enseignement obligatoire; l'extension de la durée de l'enseignement primaire jusqu'à 5 ans, y compris la classe préparatoire; la prolongation du terme de l'enseignement secondaire inférieur à 5 ans, y compris la 9<sup>e</sup> classe; la généralisation de l'enseignement de lycée; le support du rôle décisionnel du Parlement à l'égard de la création, transformation ou dissolution d'une université.

A cote des réglementations dans le domaine de l'enseignement, il y a d'autres **documents-cadre de politique (plans, stratégies) qui ont été élaborés au niveau national et qui contiennent plusieurs objectifs sur le plan éducationnel**.

Ainsi, avec l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, a été élaborée la *Stratégie post-adhésion pour 2007-2013* qui a défini pour l'éducation les dimensions suivantes: l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système d'éducation et de formation professionnelle; la médiation de l'accès universel à l'éducation et formation; l'ouverture

du système d'éducation et de formation professionnelle envers l'espace européen. Pour y arriver, ont été prévus les objectifs et moyens d'intervention ci-dessous:

- La garantie de l'égalité des chances et l'augmentation du nombre des apprenants – par: la garantie des conditions équitables d'hygiène et d'éducation, l'accès élargi à une éducation de qualité pour les élèves demeurant dans des zones isolées, l'adaptation des offres éducationnelles aux demandes sur le marché du travail;
- Le développement de l'enseignement obligatoire – par: la garantie d'une infrastructure et dotations nécessaires, la garantie de la qualité dans l'éducation précoce et dans l'enseignement pour les enfants avec des besoins spéciaux, la promotion de l'évaluation institutionnelle sur des critères définis d'une manière claire et objective;
- Décentralisation et autonomie du système d'enseignement pré-universitaire – par: l'élargissement du processus de formation des maîtres d'école, l'application des procédures décentralisées portant sur le management des ressources humaines;
- Le fondement de la compétitivité économique sur la recherche et l'innovation – par: investissement dans les ressources humaines et des matériels de recherche, la promotion de la culture d'entreprise, l'amélioration de la qualité dans le domaine de la recherche;
- La modernisation du système d'éducation dans le milieu rural – par: le développement de l'infrastructure, l'amélioration des dotations matérielles et des installations techniques, la formation continue des cadres didactiques;
- Le développement de l'éducation permanente du point de vue institutionnel – par: la stimulation de l'assistance professionnelle, la diversification de l'offre éducationnelle, l'encouragement des apprenants adultes à l'éducation, la certification des compétences acquises dans de divers contextes d'apprentissage;
- L'alignement du système d'éducation et de recherche, développement et innovation aux objectifs et repères européens – par: la compatibilité des compétences, l'introduction du supplément de diplôme, l'implémentation du système de crédits transférables, la croissance du volume d'investissement dans la recherche;
- L'amélioration de la qualité dans l'éducation et la recherche pour la formation de ressources humaines créatives – par: la révision du système national d'évaluation et d'examen, la mise en pratique des dispositions du processus de Bologne, la promotion de la culture d'entreprise.

*Le Plan National d'Actions pour 2008 rattache au Plan National de Reformes (PNR) propose une série d'actions à renforcer les objectifs stratégiques de l'enseignement:*

- Le développement de l'esprit entrepreneurial des élèves et des étudiants par des méthodes et stratégies interactives de type stage entreprise d'exercice / entreprise simulée;
- La garantie de l'accès à l'éducation pour les groupes défavorisés: programmes de rattachement scolaire, programmes d'enseignement à distance pour les roms visant une carrière d'instituteur, la création de centres de ressources pour une éducation inclusive, la formation des enseignants et médiateurs scolaires en vue de faciliter l'accès des membres de la communauté romme à l'éducation;

- Renouement de l'infrastructure et l'amélioration des dotations des unités d'enseignement, des ateliers - école, des campus scolaires; fourniture d'équipements de base spécialisés ou pour l'enseignement à distance;
- L'élaboration et l'implémentation du Plan annuel d'action pour la lutte contre l'abandonnement précoce des études, à partir de l'année scolaire 2008-2009;
- Le développement et l'implémentation du Cadre National des Qualifications dans l'Enseignement Supérieur afin d'aligner l'enseignement supérieur aux exigences du marché du travail;
- L'élaboration des plans de scolarisation et du curriculum pour l'enseignement professionnel et technique en fonction des exigences sur le marché du travail, par l'actualisation des études régionales sur le marché du travail, l'identification des besoins de main-d'œuvre du marché, en vue de qualifier les élèves et de les insérer dans la vie socioprofessionnelle;
- La formation des enseignants et managers des unités d'enseignement universitaires;
- La conclusion du processus d'informatisation du système d'enseignement;
- L'élaboration de la stratégie d'apprendre pendant toute la vie.

Le besoin d'aligner la Roumanie au concept européen de développement a propulsé l'élaboration d'une *Stratégie Nationale de Développement Durable* (2008) qui fournit des moyens concrets pour passer à un nouveau modèle de développement fondé sur l'intérêt pour la science et l'innovation et à la fois orienté vers l'amélioration permanente de la qualité de la vie. Cette Stratégie reconnaît le rôle important du système d'enseignement dans la réalisation du développement durable à moyen et long terme. De cette manière, l'objectif national à atteindre jusqu'en 2013 dans le domaine de l'éducation poursuit le développement du capital humain et le progrès de la compétitivité par la corrélation de l'éducation et de l'apprendre toute la vie avec le marché du travail et la mise à disposition d'opportunités accrues pour la participation sur un marché de travail moderne, flexible et inclusive à l'avenir de 1,65 million de personnes. Pour toucher au but, les stratégies envisagent les objectifs suivants:

- L'accès à l'éducation et formation initiale de bonne qualité;
- L'amélioration de la qualité dans l'enseignement universitaire et post-universitaire;
- La promotion du principe de l'éducation permanente;
- L'internalisation dans l'éducation des principes et objectifs du développement durable comme élément intégrateur de l'ensemble de connaissances, aptitudes et habitudes nécessaires pour l'intégration et l'adaptation dans la vie sociale.

L'objectif national à toucher jusqu'en 2020 prévoit l'obtention d'un niveau moyen de performance d'UE-27 dans le champ de l'éducation et formation professionnelle, à l'exception des services rendus dans le milieu rural et pour les groupes défavorisés ou les groupes vulnérables; la visée est celle proposée par l'Union Européenne pour 2010. Pour atteindre ce but, sont gardés en vue les éléments suivants:

- La réorganisation des cycles d'enseignement sur le fondement du profil de formation spécifique et aussi la redéfinition des programmes de préparation;
- Le développement de la capacité et de l'innovation institutionnelle;
- la professionnalisation du management éducationnel et scolaire et de la gouvernance par la formation des ressources humaines dans le domaine;

- l'ouverture du système formel d'éducation par la reconnaissance des acquis dans des contextes non-formels ou informels;
- le développement de la base institutionnelle et logistique du système national d'éducation;
- l'augmentation de la qualité du processus de formation du personnel didactique et de management dans l'enseignement;
- la préparation des jeunes pour s'instruire toute la vie;
- le développement des programmes d'études spécifiques pour plusieurs régions et besoins de celles-ci;
- l'expansion de l'enseignement et formation professionnelle de qualité en milieu rural;
- l'amplification de la coopération internationale.

Pour 2030, l'objectif national dans l'éducation vise à porter le système d'enseignement et de formation professionnelle au niveau des performances supérieures d'UE-27, tout comme le rapprochement signifiant du niveau moyen établi par l'UE en ce qui concerne les services éducationnels mis à disposition en milieu rural et pour les personnel provenant des milieux défavorisés ou les personnes à handicap. Pour y arriver, seront nécessaires:

- l'absorption des principes du développement durable dans les politiques de l'éducation;
- l'optimisation du système éducatif à tous les niveaux;
- le contrôle des méthodologies d'évaluation, certification et attestation de la qualité de l'éducation;
- l'amplification de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation.

## **1.2. Politiques et accomplissements principaux**

### **1.2. a. L'accès a l'éducation – mesures pour soutenir les enfants, jeunes et adultes exclus**

Les principaux groupes vulnérables visés par les politiques d'inclusion éducationnelle sont représentés par : les enfants provenant du milieu rural et des zones défavorisés; les enfants d'ethnie rome; les enfants qui ont des besoins spéciaux d'éducation; d'autres groupes vulnérables (enfants institutionnalisés, émigrants, les enfants de la rue, les enfants qui souffrent des maladies chroniques, etc.). Les catégories des adultes censés vulnérables sont: la communauté d'ethnie rome, les détenus relâchés, les jeunes qui sortent des asiles, les âgés de plus de 45 ans soumis au risque sur le marché de travail, etc.

Les principaux **objectifs** des politiques visant l'élargissement de l'accès à l'éducation pour les groupes vulnérables sont: l'augmentation des possibilités d'accès à l'éducation ; la garantie, amélioration et diversification des formes de support pour soutenir l'accès à

l'éducation; la promotion du principe de l'éducation inclusive par l'augmentation des apprenants au système régulier / de masse; la prévention et lutte contre toute forme de ségrégation / discrimination sur les critères du sexe, ethnie, race, situation socio-économique, nationalité, religion, etc.

Afin de toucher tous les objectifs ci-dessus ont été promus de nombreux actes législatifs. Une partie de ces actes définit **le cadre général de la participation à l'éducation** en insistant sur l'idée que l'éducation est un droit universel et que le principe fondamental est celui de l'égalité d'accès à l'éducation. Ces mesures sont renforcées / aidées par un **système de protection sociale** qui inclut: la gratuité de l'enseignement, de l'assistance et de la base logistique, la gratuité des manuels (pour l'enseignement obligatoire), de l'assistance médicale et psychologique des élèves et des enfants du système éducationnel préscolaire et pré-universitaire, le (co) financement par l'état (financement intégral des frais de scolarisation pour la groupe préparatoire; co-financement des frais des préscolaires et des élèves pour les internats, foyers et cantines); la subvention du transport des élèves d'une localité à l'autre; consolidation de l'infrastructure scolaire et la dotation des écoles avec du mobilier et équipements spécifiques, la provision d'un repas / hors-d'œuvre gratuit chaque jour aux élèves du cycle primaire, préscolaire et de gymnase. Les politiques éducationnelles visant l'encouragement à l'éducation et une description de cette problématique sont détaillées dans les chapitres 2.2. et 2.3.

Pour les catégories vulnérables d'adultes, les politiques les plus importantes se sont concentrées sur l'implémentation des mesures actives d'embauche dont la dimension la plus significative a été la participation aux programmes de formation professionnelle, de qualification et re-qualification. L'implication des catégories adultes vulnérables à ces mesures dynamiques est surveillée de près par des indicateurs spécifiques définis par le Ministère du Travail, de la Famille et de l'Egalité des Chances, par l'Agence Nationale pour l'Occupation du main –d'œuvre et l'Agence Nationale pour les Rroms.

### **1.2.b. Interventions au niveau de l'éducation précoce et préscolaire comme moyen de soutenir le développement de l'enfant et le passage à l'enseignement primaire**

En Roumanie, le système courant d'éducation pour les enfants jusqu'à 6 ans comprend l'éducation préscolaire (3-6 ans). Le nouveau paquet législatif prévoit l'introduction de l'éducation précoce dans le système d'enseignement, (0-3 ans). Au niveau de l'éducation préscolaire a été prévue une année préparatoire pour le passage à l'école destinée à adoucir l'accès des élèves en 1<sup>e</sup> classe.

**L'éducation précoce** a été dans les années '90 un sujet important sur la table des débats et analyses de concert avec les institutions gouvernementales responsables et la société civile. Les soucis principaux ont visé, d'une part, le passage d'un système centré sur le soin et la protection (ou l'assistance médicale était prioritaire) à un système centré surtout sur les aspects éducatifs spécifiques pour cette période de développement précoce de la personnalité de l'enfant. D'autre part, ont été mis en cause les aspects structurels et systémiques significatifs, à savoir: la préparation du personnel dans les institutions

d'éducation précoce, leur financement et gestion, le partenariat communautaire en vue d'assurer une meilleure éducation aux enfants.

Les **obstacles considérables** à la réorganisation du système d'éducation précoce en Roumanie ont été les suivants:

- l'absence d'une politique cohérente dans le domaine de l'éducation précoce pour les enfants de 0-3 ans qui comprenne tous les aspects de leur développement (soin, protection éducation);
- l'absence d'un curriculum national d'éducation précoce pour les enfants de 0-3 ans;
- l'absence d'un système de formation initiale et continue des cadres didactiques pour l'éducation précoce, respectivement pour ceux qui travaillent avec les enfants de 0-3 ans;
- difficultés dans l'infrastructure et degré de recouvrement du réseau des unités pour l'éducation précoce, notamment en milieu rural et dans les communautés isolées.

Faute d'un cadre législatif spécifique et opportun pour l'éducation précoce, les efforts dans les dernières années ont porté sur l'implémentation de programmes ponctuels et sectoriels qui ont représenté un point de départ pour l'élaboration en 2006 de la *Stratégie sur l'éducation précoce*. En tant que partie de la Stratégie convergente sur le développement précoce de l'enfant, cette stratégie a comme but d'assurer le droit de chaque enfant à l'éducation et développement intégral pour lui donner la possibilité de donner le mieux de soi. La stratégie va fournir le cadre pour le développement de projets et programmes moyennant la réalisation des **objectifs suivants**:

- le développement des opportunités d'éducation précoce pour les enfants âgés de 0-3 ans, y compris les enfants provenant des groupes défavorisés / vulnérables;
- la garantie de la formation des cadres didactiques (tant la formation de base que continue);
- la garantie de l'accès égal à une éducation meilleure pendant la période d'éducation précoce aux enfants provenant des groupes défavorisés / vulnérables;

Les **activités** principales à déployer pour faciliter l'accès égal aux enfants des minorités ethniques et des groupes défavorisés (du milieu rural / places isolées, les enfants soumis au risque ou jetés hors système):

- le développement des programmes de type maternelle d'été s'étendant sur 45 jours au moins pour les enfants provenant des zones défavorisées qui n'ont jamais suivi une maternelle et seront inscrits en 1<sup>e</sup> classe du cycle primaire d'école;
- le développement d'un mécanisme d'encouragement à l'éducation des enfants provenant des minorités nationales ou groupes vulnérables par l'institution de repas gratuits, fournitures, éducation bilingue (notamment dans la langue romani pour les enfants rroms représentant le plus grand groupe minoritaire ; etc.);
- la flexibilité de l'horaire (maternelle de week-end, etc.);
- l'identification des aspects liés à la santé mentale des enfants de moins de 6 ans provenant des groupes vulnérables en vue de prendre les mesures nécessaires de prévention et traitement;
- le développement dans les zones rurales / isolées d'une alternative éducationnelle de type communautaire / familial et/ou d'unités – satellite des maternelles existantes;

- la création des centres multifonctionnels pour les enfants, notamment dans les zones rurales / isolées ou les services de santé et éducationnels ne sont pas disponibles.

Les **projets** principaux visant l'implémentation des dispositions de la stratégie sont:

- *Le projet pour la réforme de l'éducation précoce (2006-2011)* – Ce projet a les objectifs suivants: la réhabilitation / construction d'autres maternelles et le développement de l'infrastructure; fourniture; formation et perfectionnement du personnel qui travaille dans les maternelles (les cadres didactiques, le personnel dans les centres de soin, les nurses/assistants/personnel médical, managers); la consolidation de la capacité du système d'offrir des services qualitatives: la dotation des maternelles avec du matériel didactique (cartes, planches, modèles), jeux éducatifs, livres / brochures; la création du Réseau de Centres de Ressources pour l'Éducation et le Développement (CRED); la création de services spécifiques pour les enfants âgés de 0–6 ans avec des handicaps ou besoins spéciaux; la consolidation de la capacité de MECT et des autorités locales de surveiller, évaluer et développer des politiques éducationnelles.
- *Le projet pour une éducation précoce inclusive (PETI)* – Le projet vise l'accomplissement des objectifs suivants: la réhabilitation et le développement de l'infrastructure; la formation du personnel éducatif et des nurses qui s'occupent des enfants jusqu'à l'âge de 6/7 ans dans des unités d'éducation précoce désignées; la formation des managers pour les unités d'éducation précoce désignées; l'élaboration du curriculum spécifique et des modules pour assurer la formation professionnelle du personnel didactique et de soin, aussi bien que la formation des managers et des parents; la formation des ressources humaines dans l'éducation précoce inclusive; le développement d'un curriculum spécifique et la mise à disposition des matériels d'enseigner - apprendre; la création des compétences pour accéder les fonds européens pour les promoteurs de services liés à l'éducation précoce; la promotion de services intégrés et de solutions alternatives pour l'éducation et intervention précoce; la surveillance et l'évaluation, le déploiement des activités d'information, communication et création de capacités au niveau de MECT.

En ce qui concerne **l'éducation préscolaire**, celle-ci a bénéficié dernièrement d'une série de programmes destinés à offrir plusieurs chances de développement personnel de l'enfant et facilitant le passage vers l'enseignement primaire. Les principales **mesures** implémentées jusqu'à présent peuvent être récapitulées de la sorte:

- Le curriculum national a été revu pour y insérer les principes des activités centrées sur l'enfant;
- pendant 1992-2002 ont été créés les Centres de Ressources pour l'Éducation des Parents et pour informer ceux-ci sur les problèmes posés par l'éducation précoce (sous les auspices du Bureau UNICEF en Roumanie); dans le cadre de ces efforts, les programmes éducationnels pour les parents ont été développés et implémentés aussi par MECT, les ONG et les autorités locales;
- des efforts ont été fait pour améliorer l'accès des enfants provenant du milieu rural au cycle d'enseignement préscolaire (ces efforts ont été quand même de nature sporadique et ont manqué une planification ou programmation à long terme);

- quelques progrès ont été enregistrés en ce qui concerne l'accès à l'enseignement préscolaire des enfants provenant des groupes défavorisés et des groupes minoritaires, notamment ceux d'ethnie rom; néanmoins, une grande différence existe encore à l'égard du degré d'inclusion des enfants préscolaires en général et de ceux émanés des groupes vulnérables.

Afin de soutenir la participation à l'éducation préscolaire de tous les catégories d'enfants, le *Programme d'Inclusion Sociale (2007-2011)* a comporté aussi une composante d'éducation précoce inclusive implémentée par MECT de concert avec l'Agence Nationale pour les Roms. Ce programme vise: l'accès élargi à l'éducation (pour les enfants âgés de 3 à 6 ans) et la création des opportunités éducationnelles pour les enfants âgés de 0 à 3 ans, y compris ceux émanant des catégories sociales défavorisées.

### **1.2.c. Les résultats de l'apprendre du point de vue des activités déployées en vue d'améliorer la réussite scolaire et d'anéantir les inégalités**

L'amélioration des résultats du processus d'apprendre a représenté un objectif important pour tous les programmes visant l'encouragement à l'éducation des catégories vulnérables et leur équilibre des chances de réussir. Les informations concernant l'effet des programmes sur les résultats du processus d'apprendre au sein des programmes implémentés ne sont que partiellement disponibles à présent. Par exemple, il s'avère difficile à évaluer l'impacte au niveau national des programmes adressés aux enfants roms sur les résultats scolaires vu que les données statistiques disponibles ne sont pas réparties par ethnie à cet égard. Outre cela, il y a quelques programmes nationaux (par exemple le *Programme Phare Accès à l'éducation pour les groupes défavorisés*) qui n'ont pas été mené à bout, donc à ce moment nous n'en possédons pas encore les données portant sur l'évaluation de l'impacte sur les résultats scolaires des groupes cible. Il existe quand même des informations quantitatives provenant d'autres programmes moins étendus qui visent notamment la participation à l'éducation et pas les performances obtenues par les élèves.

Cependant, il y a des programmes accompagnés par une composante d'évaluation de parcours des résultats du projet, tel que *Le Projet pour l'Enseignement Rural*. C'est ainsi que l'évaluation faite en 2007 (à la moitié du déroulement du projet), les preuves d'évaluation des performances scolaires des élèves provenant du milieu rural ont mis souligné les conclusions suivantes:

- La preuve en **mathématique** a été la moins performante pour les élèves du milieu rural, tant à l'évaluation initiale en 2005, qu'à celle faite en 2007. Cependant, même si ces élèves ont réussi en 2005 à achever en moyenne une moitié des tâches de travail, l'évaluation en 2007 a mis en évidence un taux d'achèvement de 59%.
- Pour les deux évaluations, la preuve de **langue roumaine** a été la plus performante de toutes les trois preuves par discipline. Dans ce domaine, l'évaluation faite en 2005 a démontré que seulement un tiers (36% environ) des tâches ont été performantes,

tandis qu'un progrès remarquable a été enregistré en 2007 quand les élèves ont achevé plus d'une moitié de leurs tâches (57%).

- En ce qui concerne la preuve en **sciences**, les résultats obtenus par les élèves en 2007 ont dépassé ceux enregistrés à l'évaluation initiale (61% en 2007 par rapport à 58,7% en 2005).

Les informations au niveau national sur le progrès enregistré dans les performances des élèves du milieu rural sont contenues dans des rapports annuels portant sur la condition du système d'enseignement. Selon le rapport de MECT intitulé *Etat de l'enseignement en Roumanie* préparé en 2007, les orientations principales en ce qui concerne les résultats des élèves provenant du milieu rural ont été les suivants:

- **Examination en 4<sup>e</sup> classe** – Les performances enregistrées à toutes les disciplines évaluées sont meilleures pour les élèves provenant du milieu urbain que celles enregistrées dans le milieu rural. Par rapport à 2005, ces différences tendent à s'accroître.
- **L'examen nationale à la fin de la 8<sup>e</sup> classe** – Même si le taux de participation et de promotion des tests nationaux pour les élèves du milieu rural est en cours d'amélioration (1-2 points), leurs résultats restent quand même bien éloignés par rapport aux élèves émanés du milieu urbain: seulement 72,5% des élèves en 8<sup>e</sup> du milieu rural participe à l'examen nationale en 2006/2007 par rapport à 81,6% enregistré dans le milieu urbain; pendant la même année scolaire, le taux de promotion des examens nationaux est de 52,8% aux élèves du milieu rural et de 70,5% respectivement dans le milieu urbain.
- **Les résultats aux évaluations internationales** – Les élèves de Roumanie ont obtenu lors d'évaluations **PISA** en 2006 un score inférieur à celui obtenu en 2001 pour toutes les preuves de l'évaluation, quel que soit le milieu de résidence (lire: 2001 – un score de 428, 2006 –396; mathématiques: 2001 –426, 2006 –415; sciences: 2001 –441, 2006 –396). Dans le contexte de cette régression de la performance au niveau national, les résultats des élèves provenant du milieu rural suivent une route descendante. Il faut mentionner quand même que le score moyen dans les petites villes obtenu en mathématiques et sciences est plus bas que celui des élèves dans le milieu rural. Par rapport à l'évaluation **PIRLS** en 2001, les résultats des élèves du milieu rural en 2006 se sont abaissés de 37 points environ, à savoir la différence entre le score moyen initial de 499 et 462. Pareillement, la même différence reste entre les performances meilleures des élèves en fonction du domicile et les élèves du milieu rural.

#### **1.2.d. Formation des cadres didactiques, recrutement, normalisation, conditions de travail et développement professionnel**

Les priorités éducationnelles courantes portant sur **la formation des cadres didactiques** se propose d'assurer l'accès égal et élargi des cadres didactiques à la formation professionnelle continue.

Le développement d'un système de formation et développement professionnel du personnel didactique lie aux besoins et intérêts des bénéficiaires individuels et institutionnels est achevé par:

- la révision du statut du personnel didactique et l'élargissement des champs d'application de la stratégie nationale visant le développement du système de formation initiale et continue;
- l'amélioration des méthodologies et programmes visant plusieurs types de formation;
- Une bonne préparation initiale, mieux adaptée aux divers besoins éducationnels;
- La stimulation du développement d'un marché compétitif et transparent en ce qui concerne la formation continue des cadres didactiques et la diversification des types de programmes et de fournisseurs de formation pour les cadres didactiques (y compris le réseau des Centres Régionaux de Formation);
- La formation des cadres didactiques par les programmes nationaux, y compris pour implémenter la notion d'école inclusive.
- la développement d'une série de mesures ponctuelles censées soutenir les débutants dans la carrière pédagogique, y compris par la promotion de nouvelles formes d'assistance (l'enseignant conseiller, l'enseignant - tuteur);
- La définition de profils pour de nouvelles occupations d'intérêt pour le système d'éducation (formateur, médiateur scolaire).

Afin d'implémenter tout cela, pendant la période de référence de ce rapport ont été modifiées et complétées avec de divers aspects ponctuels les dispositions législatives les plus importantes pour la réglementation du processus de formation des cadres didactiques et les conditions visant l'occupation des postes et de déploiement de l'activité:

- *La Loi de l'enseignement 84/1995* – prévoit des réglementations sur les catégories de personnel didactique principal et auxiliaire, exigences spécifiques liées à la formation professionnelle, la sélection et recrutement du personnel, la formation continue et les institutions autorisées à organiser des cours de formation continue, les conditions de travail;
- *La loi sur le statut du personnel didactique 128/1997* – définit les fonctions, compétences, responsabilités, obligations et droits du personnel didactique, les qualifications nécessaires pour les fonctions didactiques, les conditions et moyens d'occuper les postes didactiques et de remplir les fonctions spécifiques; le système de formation continue et moyens d'évaluation des cadres didactiques, les conditions de nomination applicables au personnel des écoles, etc.

Au niveau de la formation initiale des cadres didactiques, l'implémentation des objectifs de Bologne dans l'enseignement supérieur en Roumanie (à commencer de 2005) a généré une série de changements liés à l'organisation et durée du module de préparation psychopédagogique qui conditionne l'accès à une fonction didactique.

Au niveau de la formation continue des cadres didactiques, les modifications ponctuelles du *Statut du personnel didactique (Loi n°. 349/2004)* et les autres réglementations de compétence (par exemple *OMECT n°. 4611/2005*) ont visé:

- l'introduction d'autres catégories de fournisseurs de formation continue pour les cadres didactiques tout comme d'autres types d'activités censées de formation continue;
- De nouvelles réglementations sur la méthodologie d'accréditation des programmes de formation continue pour les cadres didactiques au niveau de l'enseignement pré-universitaire

La formation continue des cadres didactiques a été soutenue par des programmes et projets déroulés dans les dernières années (*Le Projet pour l'enseignement rural, le Programme Phare TVET, le Programme Phare Accès à l'éducation pour les groupes défavorisés, Le Programme Phare Assistance Technique pour le soutien de l'activité du Centre National de Formation du Personnel dans L'enseignement pré-universitaire*) qui ont englobé des éléments importants pour la formation des cadres didactiques et ont contribué aux politiques applicables à cet égard.

D'autres informations importantes sur les programmes de formation destinés aux cadres didactiques se trouvent dans la section traitant la formation et préparation des cadres didactiques en vue de répondre à l'horizon d'attente et aux besoins des élèves et étudiants (sous-chapitre 2.4.).

De plus, pendant le terme de référence de ce rapport ont été adoptées d'autres réglementations portant sur **l'occupation des postes didactiques** et des fonctions de direction, orientation et contrôle, aussi que des remaniements au système de normalisation didactique (pour la direction).

En ce qui concerne **les conditions de travail** des cadres didactiques, il est intéressant de remarquer que le niveau moyen de salarisation dans l'enseignement est près du salaire moyen au niveau national. Cependant, le salaire de débutant dans l'enseignement reste sensiblement réduit par rapport à la moyenne nationale, ce qui justifie un déficit de candidats pour certaines disciplines d'études. Un exemple serait les enseignants en informatique ou langues étrangères qui seraient mieux payés dans les écoles privées. Pareillement, durant les derniers ans, le niveau des investissements visant l'amélioration des conditions d'apprentissage dans les écoles s'est élevé (infrastructure, matériels et équipements didactiques, etc.), mais il reste quand même un taux important d'unités d'enseignement qui continuent leur activité sans respecter les normes d'hygiène et sanitaires et des écoles aussi qui ne reçoivent pas les fonds nécessaires.

Les projets législatifs dans l'enseignement pré-universitaire, universitaire et le statut du personnel didactique (en débat public des le mois de Décembre 2007) proposent d'autre part une série de modifications assez importantes au système de formation continue, conditions d'embauche et de travail des cadres didactiques.

### **1.3. Rôle du système éducationnel dans la lutte contre la pauvreté et contre d'autres formes d'exclusion sociale et marginalisation culturelle – concepts, contributions, stratégies**

L'équité est une finalité majeure du cadre législatif et des politiques publiques en Roumanie. De la perspective de cette valeur fondamentale, le système éducationnel roumain promeut de manière directe une série de **principes généraux** pertinents pour la lutte contre toutes formes d'exclusion sociale et marginalisation culturelle, telles:

- Assurance d'un accès égal, universel et gratuit à l'éducation, orientation de l'éducation vers le développement libre et harmonieux de l'individualité et la formation de la personnalité autonome et créative de chaque élève.
- Promotion dans les zones et les segments sociaux défavorisés (milieu rural, population d'ethnie rome, personnes marginalisées ou en situation de pauvreté sévère) de certaines politiques spécifiques qui conduisent à l'augmentation des opportunités de participation scolaire et formation professionnelle et à l'assurance d'une éducation de qualité.
- Amélioration et diversification des formes de soutien et des facilités sociales pour les enfants ayant des besoins spéciaux d'éducation; élargissement du principe de l'éducation inclusive en augmentant la participation à l'enseignement de masse.
- Élimination de toutes formes de discrimination et exclusion par des critères raciaux, linguistiques, sociaux ou religieux et développement des valeurs spécifiques à l'éducation inclusive.

Les valeurs générales à la base du système éducationnel, l'équité et le principe de l'égalité des chances sont traduites dans des politiques effectives par des **mesures à caractère social général** destinées à assurer l'accès à l'éducation et par des mesures du type **actions affirmatives** qui assurent des instruments législatifs/institutionnels et des stratégies orientées vers les groupes vulnérables: communauté rome, milieu rural, enfants ayant des exigences éducationnelles spéciales, minorités nationales etc.

Les principales contributions des politiques éducationnelles dans l'élimination des situations d'exclusion sociale sévère et dans la promotion de la cohésion, de l'inclusion et du développement social, dessinées de manière explicite dans les programmes nationaux de développement, pré- et post-adhésion, ainsi que dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté visent les **objectifs** suivants:

- absorption du déficit éducationnel des générations de jeunes gens et adultes par l'alphabétisation/fin des études des personnes qui ont prématurément quitté le système d'éducation;
- augmentation de la pertinence personnelle, sociale et professionnelle de l'école par des innovations curriculaires et une meilleure liaison avec les employeurs sur le marché du travail;
- généralisation graduelle de la participation à l'éducation professionnelle et de lycée, qui présuppose la diversification de l'offre de formation professionnelle pré-universitaire;
- élargissement des opportunités de participation scolaire post-gymnasiale des enfants des groupes défavorisés; développement vocationnel et élargissement de la

- participation à l'enseignement de masse pour les personnes ayant des exigences éducationnelles spéciales;
- égalisation des chances éducationnelles en diminuant l'échec scolaire et en élargissant les opportunités éducationnelles des enfants des familles pauvres, du milieu rural, Rroms etc.

D'autres domaines d'intervention dans l'aire éducationnelle sont promus par le *Plan national de développement 2007-2013* (le plus important instrument de réduction rapide des disparités de développement socio-économique par rapport à l'Union Européenne) et visent l'augmentation des chances d'occupation pour les groupes vulnérables et exposés au risque d'exclusion sociale, en assurant les opportunités égales d'apprentissage permanent et en promouvant la dimension inclusive du marché du travail. On vise ainsi d'assurer les opportunités d'apprentissage et formation professionnelle initiale et permanente des groupes comportant un risque d'exclusion, l'acquisition de connaissances, de qualifications et d'autres ressources nécessaires pour le développement des capacités d'occupation et l'amélioration des chances de trouver un lieu de travail, en vue de s'intégrer dans la société.

De même, conformément aux priorités établies à niveau européen (Agenda de Lisbonne, Orientations stratégiques communautaires pour la cohésion 2007-2013), le *Programme opérationnel sectoriel – Développement des ressources humaines 2007-2013* anticipe le soutien des personnes appartenant aux groupes vulnérables par de différentes formes d'assistance (facilitation de l'accès aux services d'éducation et formation, conseil et orientation scolaire et professionnelle, formation adéquate des cadres didactiques etc.). L'objectif général de ce programme consiste à développer le capital humain et à intensifier la compétitivité en corrélant l'éducation et l'apprentissage permanent avec le marché du travail et à assurer des opportunités redoublées pour la participation future sur un marché du travail moderne, flexible et inclusif de 1,65 millions de personnes, en établissant des axes prioritaires avec des domaines majeurs d'intervention, suite à une approche synthétique de toutes les stratégies gouvernementales majeures et à l'identification des opportunités et des points faibles au carrefour du système éducationnel avec le marché du travail: Axe Prioritaire 1 – *Éducation et formation professionnelle pour l'accroissement économique et le développement de la société sur la base de la connaissance*; Axe Prioritaire 2 – *Corrélation de l'apprentissage permanent avec le marché du travail*; Axe Prioritaire 6: *Promotion de l'inclusion sociale*.

Les mesures sociales adressées aux groupes vulnérables (tout particulièrement à ceux du domaine de l'éducation) représentent une dimension transversale de la **majorité des stratégies globales** et des politiques de développement économique, social et institutionnel à long terme (voir également la *Stratégie du Gouvernement roumain d'amélioration de la situation des Rroms 2001-2010*, *Stratégie nationale pour la protection, l'intégration et l'inclusion sociale des personnes à handicap 2006 – 2013* « *Chances égales pour les personnes à handicap – vers une société sans discrimination* »; *Stratégie nationale d'inclusion sociale des jeunes gens de plus de 18 ans qui quittent le système de protection de l'enfant 2006 – 2008*; *Stratégie convergente concernant le développement précoce de l'enfant 2008-2015*). Le « *mainstreaming* »

représente ainsi l'instrument principal de promotion des objectifs de l'aire éducationnelle dans tout le complexe d'intervention collective.

Les **documents stratégiques élaborés au niveau du système d'éducation** assument, eux aussi, de manière explicite, le rôle de l'éducation dans la lutte contre la pauvreté et d'autres formes d'exclusion sociale et marginalisation culturelle. Un exemple en ce sens est la *Stratégie de la décentralisation de l'enseignement pré-universitaire 2008*, qui se propose d'assurer l'accès et l'équité dans l'éducation en amplifiant l'autonomie des unités d'enseignement (institutionnelle, administrative, curriculaire et financière). Ainsi, on surveille la capacité des unités scolaires de mieux répondre aux besoins éducationnels des élèves (en fonction de leur spécificité ethnoculturelle, de leur diversité/écarts socio-économiques) et le développement d'un système de financement qui prenne mieux en compte les situations de risque où se trouvent les différentes écoles.

Quel que soit le moment d'approche, le plus important défi assumé par les stratégies discutées reste celui d'une **affectation équilibrée de ressources** entre:

- les politiques d'assistance à effet immédiat sur les groupes désavantagés (mobilisation de ressources en vue de faciliter l'accès à l'éducation, assistance financière concernant l'acquisition de fournitures d'école, transport scolaire, aides pour les familles désavantagées du point de vue financier, fonds compensateurs pour les personnes à handicap, du milieu rural etc.), qui compensent d'habitude les effets de la pauvreté sévère;
- les politiques de capabilisation (développement du capital humain avec priorité pour les groupes désavantagés, la facilitation de l'accès compétitif sur le marché du travail pour le milieu rural, enseignement inclusif pour les enfants à handicap, développement et intégration socio-cultureux des personnes d'ethnie rome etc.), conçues en tant qu'instruments efficaces pour l'intégration sociale réelle et durable.

## 2. ÉDUCATION POUR L'INCLUSION: PERSPECTIVES D'AVENIR

### 2.1. Approches, orientations et contenus

#### 2.1.a. Comment est conceptualisée l'éducation pour l'inclusion? Quelle est la vision actuelle sur l'éducation pour l'inclusion?

Conformément à la *Décision du Gouvernement n° 1251/2005 concernant certaines mesures d'amélioration de l'activité d'apprentissage, formation, compensation, récupération et protection spéciale des enfants/élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux du cadre du système d'enseignement spécial et spécial intégré*, **l'éducation inclusive** représente le processus « permanent d'amélioration de l'institution scolaire, visant l'exploitation des ressources existantes, plus particulièrement des ressources humaines, afin de soutenir la participation au processus d'apprentissage de toutes les personnes du cadre d'une communauté ». Le même acte législatif définit **l'inclusion** comme étant « le processus de préparation des unités d'enseignement pour englober dans le processus d'éducation tous les membres de la communauté, quels que soient leurs caractéristiques, leurs désavantages ou leurs difficultés ». En ce sens, l'école inclusive est « l'unité d'enseignement où l'on assure une éducation pour tous les enfants et qui représente le moyen le plus efficace pour combattre les attitudes de discrimination. Les enfants de ces unités d'enseignement bénéficient de tous les droits et les services sociaux et éducationnels conformément au principe 'la ressource suit l'enfant' ».

Au sens actuel, **l'intégration** a une diversité de formes et porte sur un complexe d'aspects:

- dimension physique (par des facilités d'utilisation conjointe des salles de classe, des matériaux d'apprentissage, la diminution de la distance physique entre le domicile et l'école, etc.);
- dimension fonctionnelle (comme participation conjointe aux processus éducationnels);
- dimension de communauté scolaire (comme participation à la vie de l'école ou à des activités extracurriculaires);
- dimension sociale (comme prise de rôles actifs dans la société).

La philosophie des programmes du MERJ dans cette aire (par exemple le *Programme Phare Accès à l'éducation pour les groupes désavantagés*) considère que les **exigences éducatives spéciales** (EES) désignent les exigences ou les besoins spécifiques en matière d'éducation – dérivées ou non d'une déficience – qui sont supplémentaires et, à la fois, complémentaires aux objectifs généraux de l'éducation. Le syntagme dessine un continuum des problèmes spéciaux en éducation, qui comprennent un registre plus large, à partir des déficiences profondes jusqu'aux troubles légers/difficultés légères

d'apprentissage. Ainsi, les enfants ayant des EES peuvent être les enfants dont les besoins (exigences) spéciaux dérivent de certaines déficiences mentales, physiques, sensorielles, de langage, socio-affectives et de comportement ou associées, quelle que soit leur sévérité, ainsi que ceux qui présentent d'autres causes des difficultés d'apprentissage et/ou d'adaptation scolaire etc.

La typologie des catégories d'EES inclut: troubles émotionnels et de comportement, déficiences/retardation mentale, déficiences physiques/motrices, déficiences visuelles, déficiences auditives, troubles de langage, troubles/difficultés/infirmités d'apprentissage. Les politiques éducationnelles courantes soutiennent explicitement l'idée que sans l'approche adéquate de ces exigences spéciales on ne peut pas réellement parler d'égalisation des chances/permis d'accès, de participation et intégration scolaire et sociale.

Une formule alternative est celle d'**exigences spéciales/besoins spéciaux**, avec une sphère sémantique souvent élargie, incluant, à part les critères mentionnés ci-dessus, d'autres critères et d'autres groupes d'enfants/élèves tels: enfants provenant de milieux sociaux et de familles défavorisé(e)s, enfants/jeunes gens qui ont dépassé de trois ans tout au moins l'âge d'intégration dans le système d'enseignement de masse (redoublement répété, abandon scolaire, début scolaire tardif, manque de préoccupation de la part de la famille etc.), enfants institutionnalisés/protégés dans des institutions résidentielles (centres de placement) ou post-institutionnalisés, enfants délinquants, enfants appartenant à des minorités ethniques ou religieuses, enfants sans-logis, enfants abusés ou maltraités physiquement et psychologiquement, enfants qui souffrent d'affections chroniques (TBC, HIV-SIDA, diabète, etc.).

**Les principes-clé de l'inclusion** promue explicitement par le système roumain d'éducation visent les éléments suivants: valorisation de la diversité; le droit au respect; la dignité de l'être humain; les besoins individuels compris comme des exigences individuelles; planification; responsabilité collective; développement des relations et de la culture professionnelle; développement professionnel et égalité des chances (cf. OECD, 2007, p.14). Ainsi, les unités scolaires doivent assurer le respect et le développement de politiques inclusives dérivées de ces principes, par des interventions spécifiques, telles:

- promotion de stratégies/programmes efficaces pour identifier le plus tôt que possible les élèves ayant des EES;
- promotion de stratégies pour réduire l'abandon, l'absentéisme et les renvois pour des raisons disciplinaires, les essais d'intimidation et d'abus envers les élèves et entre les élèves;
- développement de stratégies d'élaboration du programme d'études qui valorise la diversité des élèves en ce qui concerne les différences culturelles, linguistiques, de genre et religieuses;
- adaptations de l'espace physique et des moyens d'apprentissage afin d'assurer l'accès et la participation de tous les élèves aux activités d'apprentissage (y compris à ceux extracurriculaires);

- promotion d'un système d'enseignement individualisé et d'un système d'évaluation qui apprécie comme adéquat le progrès et les réalisations de tous les élèves;
- développement de partenariats éducationnels et promotion de programmes spéciaux d'intervention pour les différentes catégories d'élèves ayant des EES.

### **2.1.b. Quels sont les principaux défis pour garantir l'inclusion éducative et sociale? Comment ont ces défis changé pendant les dernières années?**

La scolarisation des enfants ayant des EES se fait dans l'enseignement spécial et dans celui de masse. Les enfants affectés des plus graves troubles sont scolarisés dans l'**enseignement spécial**, où les cadres didactiques ont la formation psychopédagogique nécessaire et où il existe une assistance complexe (médicale, psychologique, sociale, éducationnelle), et ceux ayant des affections plus légères sont intégrés dans l'**enseignement de masse** (à l'aide des Centres Départementaux de Ressources et Assistance Éducationnelle et des professeurs itinérants/de soutien). Les enfants provenant de milieux désavantagés du point de vue socio-économique, ceux d'ethnie rome, ceux ayant des affections chroniques sont scolarisés dans l'enseignement de masse, en prenant des mesures spécifiques dans leur soutien (adaptation du programme d'étude, réorganisation du programme d'étude, etc.).

L'enseignement spécial vise l'octroi de soutien pour les élèves ayant des EES pour qu'ils atteignent un niveau individuel de développement le plus proche que possible de celui normal, en accumulant les expériences nécessaires dans l'école et dans le milieu social, tout en développant les habiletés nécessaires pour l'apprentissage, en accumulant des connaissances et des habitudes utiles pour leur intégration socioprofessionnelle et pour la vie culturelle dans la communauté, et en assurant les opportunités et les conditions d'apprentissage tout au long de la vie aux divers niveaux de l'éducation.

Dans la politique éducationnelle courante du MERJ on vise de manière explicite la modernisation et la reconfiguration du système d'enseignement spécial afin d'atteindre le but fondamental de l'intégration éducationnelle, professionnelle et sociale des enfants ayant des besoins spéciaux et afin de les adapter à la vie de la communauté. Pour ce faire, on a identifié certaines **directions d'intervention** qui correspondent aux principaux défis auxquels se confronte aujourd'hui le système éducationnel pour assurer une éducation inclusive:

- scolarisation des enfants et des jeunes ayant des EES dès le commencement dans une unité d'enseignement de masse située le plus proche que possible du domicile;
- élimination des barrières en apprentissage et assurance de la participation à l'éducation de tous les enfants comportant un risque d'exclusion et de marginalisation;
- développement et diversification de certaines formes de services de soutien de qualité pour cette catégorie d'enfants.

En vue de réaliser ces objectifs, les **mesures concrètes** pour accroître la qualité de l'éducation pour ces enfants visent:

- la formation des professeurs de l'enseignement de masse dans le domaine de l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux et de l'éducation inclusive;
- le développement de services éducationnels de soutien psychopédagogique et de spécialité;
- la flexibilisation des formes de scolarisation (par exemple, scolarisation à domicile, scolarisation à fréquence réduite);
- le développement du réseau de services de spécialité pour logopédie et conseil psychopédagogique;
- l'assurance de ressources adéquates (financières, matérielles) pour les unités qui scolarisent des enfants ayant des exigences éducationnelles spéciales.

Le décroissement jusqu'à l'élimination de toutes les formes d'exclusion en éducation, du moins au niveau de la formation scolaire de base, est l'un des objectifs fondamentaux des politiques éducationnelles actuelles, et l'identification de mesures adéquates pour assurer l'accès, la participation et le succès de l'apprentissage dans l'éducation de base de qualité, pour tous les enfants, est ainsi un défi principal en ce sens.

### **2.1.c. Quelles sont les réglementations spécifiques ou le cadre juridique qui visent l'éducation pour l'inclusion? Quels groupes sont considérés comme exclus de ces réglementations et comment sont-ils définis?**

La Roumanie a adhéré et respecte le **cadre international** de réglementation concernant l'éducation des personnes ayant des EES: *Convention ONU des droits de l'enfant; Déclaration de Salamanca; Règles standard sur l'éducation spéciale; Déclaration Mondiale sur l'éducation pour tous; Convention UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement*. Sur le plan interne, les principaux documents législatifs et réglementations pertinentes pour la problématique de l'éducation pour l'inclusion sont ceux qui visent l'**enseignement spécial**:

- *Constitution de la Roumanie, revue et republiée en 2003* (art. 50) – prévoit de manière explicite que les personnes à handicap jouissent de protection spéciale et que l'État assure la réalisation d'une politique nationale d'égalité des chances, de prévention, traitement, réadaptation, enseignement, formation et intégration des personnes à handicap, tout en respectant les droits et les devoirs échéant aux parents et aux tuteurs.
- *Loi de l'enseignement n° 84/1995, republiée, avec ses modifications et compléments ultérieurs* – spécifie la structure légale et les conditions de déroulement de l'enseignement spécial en Roumanie. Dans le chapitre dédié aux enfants/élèves à besoins spéciaux, on prévoit que « l'enseignement spécial est organisé par le MERJ pour les enfants (préscolaires et élèves) ayant des déficiences mentales, physiques, sensorielles, de langage, socio-affectives et de comportement, en vue de leur formation et éducation, de leur récupération et intégration sociale » (art. 41). Ce chapitre régit également la durée de l'enseignement spécial obligatoire, la structure et

le contenu de l'enseignement spécial (plans d'enseignement, programmes d'études, manuels, méthodologies didactiques, alternatives éducationnelles), conditions d'octroi des services d'orientation et réorientation scolaire par l'école de masse et de l'école de masse. La loi précise également que le MERJ assure la scolarisation spécialisée et l'assistance psychopédagogique des enfants et des jeunes ayant des déficiences physiques, sensorielles, mentales ou associées.

- *Loi 349/2004 pour la modification et le complètement de la Loi n° 128/1997 concernant le Statut du personnel didactique* – régit les critères, les conditions et les modalités de normalisation et d'encadrement du personnel didactique dans les unités d'enseignement spécial.
- *Décision du Gouvernement n° 1251/2005 concernant certaines mesures d'amélioration de l'activité d'apprentissage, formation, compensation, récupération et protection spéciale des enfants/élèves/jeunes gens ayant des exigences éducatives spéciales du système d'enseignement spécial et spécial intégré* – détaille une série d'aspects concernant: les termes et les expressions spécifiques concernant l'enseignement spécial et spécial intégré; la structure, l'organisation, les formes et les types d'institutions, ainsi que de personnel des unités d'enseignement spécial et spécial intégré; la normalisation et l'encadrement du personnel didactique, didactique auxiliaire, non-didactique, médical et administratif.
- *Arrêté du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse n° 4925/2005 concernant l'approbation du Règlement d'organisation et fonctionnement des unités d'enseignement pré-universitaire* – établit les modalités d'organisation et fonctionnement de l'enseignement spécial.
- *Arrêté du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse n° 3372/2004 concernant l'approbation du Plan-cadre d'enseignement pour les écoles d'arts et métiers – enseignement spécial.*
- *Arrêté du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse n° 4928/2005 concernant l'approbation du Plan-cadre d'enseignement pour les classes/groupes/unités d'enseignement spécial qui scolarisent des enfants/élèves/jeunes gens ayant des déficiences graves, sévères, profondes ou associées.*

Ces réglementations ont créé un cadre de développement de services éducationnels inclusifs sur deux directions principales:

- l'évaluation attentive de l'activité des unités d'enseignement spécial et leur soumission à un processus de réorganisation, restructuration, aussi bien en tant que forme d'activité qu'en tant qu'objectifs et finalités éducationnels;
- le déclenchement d'un ample processus d'élargissement de l'éducation spéciale dans l'école publique par: l'expertise, le diagnostic et l'évaluation précoce des déficiences des enfants afin de pouvoir intervenir de manière précoce, opportune et efficace; l'englobement des enfants diagnostiqués comme « ayant des problèmes » dans les jardins d'enfants normaux; le début scolaire des enfants dans l'école publique la plus proche du domicile de l'élève; le transfert des élèves à déficiences légères et moyennes de l'école spéciale dans l'école publique; l'octroi des services éducationnels de soutien dans le processus de leur adaptation scolaire et intégration

sociale; la transformation de certaines écoles spéciales dans des écoles ouvertes à tous les élèves de la communauté en question.

En vue de réaliser ces profondes transformations, la législation en matière a été complétée par des normes, des méthodologies et des règlements dont le but est de clarifier, de préciser et de concrétiser l'activité déroulée dans le domaine de l'éducation. À la fois, une série de nouvelles **réglementations** ont été approuvées **qui se sont étendues du-delà de la sphère de l'enseignement spécial, ayant un caractère plus large et prenant en considération de multiples groupes-cible:**

- *Loi n° 448/2006 concernant la protection et la promotion des droits des personnes à handicap* – Régit les droits et les obligations des personnes à handicap, octroyés en vue de leur intégration et inclusion sociale.
- *Décision du Gouvernement n° 1175/2005 concernant l'approbation de la Stratégie nationale pour la protection, l'intégration et l'inclusion sociale des personnes à handicap pendant la période 2006-2013 « Chances égales pour les personnes à handicap – vers une société sans discriminations »* – La stratégie est centrée sur la personne à handicap, citoyen à pleins droits et obligations.
- *Décision du Gouvernement n° 1217/2006 concernant la constitution du mécanisme national pour la promotion de l'inclusion sociale en Roumanie* – La réglementation prévoit les attributions principales (coordination, surveillance, évaluation des mesures etc.) des autorités publiques centrales, par rapport au spécifique du domaine d'activité.
- *Notification du MERJ n° 29323/2004 concernant la déségrégation dans les écoles à population d'ethnie rrome* – Partant de l'idée que la ségrégation est une séparation physique, intentionnelle ou non, des enfants appartenant à une minorité nationale du reste des enfants, dans des écoles, classes, bâtiments et d'autres facilités, la notification propose une série de mesures destinées à empêcher que la disproportion du nombre d'enfants rroms par rapport au nombre des non-rroms soit trop grande par rapport au pourcentage représenté par les enfants rroms d'âge scolaire du total de la population d'âge scolaire de l'unité administrative-territoriale en question. De même, le document attire l'attention sur le fait qu'une conséquence de la ségrégation est l'accès inégal des enfants à une éducation de qualité, le maintien de la séparation en éducation par des critères ethniques ayant des effets négatifs aussi bien pour les Rroms que pour la société roumaine en son ensemble.
- *Arrêté du Ministère de l'Éducation et de la Recherche n° 5418/2005 concernant l'approbation du Règlement d'organisation et fonctionnement des Centres départementaux/de la municipalité de Bucarest de ressources et d'assistance éducationnelle et des règlements-cadre des institutions de leur sous-ordre* – Par cet arrêté on approuve également le règlement-cadre d'organisation et fonctionnement des Centres scolaires pour Éducation Inclusive, des Centres Départementaux/de la Municipalité de Bucarest d'Assistance Psychopédagogique et des Centres et des cabinets logopédiques.
- *Arrêté du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse n° 5160/2005 concernant l'application du programme « Une deuxième chance » enseignement primaire, pendant l'année scolaire 2005-2006.*

- *Arrêté du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse n° 5333/2005 concernant l'application du programme « Une deuxième chance » enseignement secondaire inférieur, pendant l'année scolaire 2005 -2006.*
- *Arrêté du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse n° 1540/2007 concernant l'interdiction de la ségrégation scolaire des enfants rroms et l'approbation de la Méthodologie pour la prévention et l'élimination de la ségrégation scolaire des enfants rroms – La méthodologie offre une liste d'indicateurs pour l'identification et l'analyse initiale des cas de ségrégation scolaire et une autre pour les indicateurs d'inclusion scolaire.*
- *Arrêté du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse. n° 1529/2007 concernant le développement de la problématique de la diversité dans le programme d'études national – Conformément à celui-ci, les politiques curriculaires promouvront la valorisation et le développement, dans le cadre du programme d'études national, des aspects concernant la diversité culturelle.*

L'analyse détaillée des groupes trouvés en situation de risque d'exclusion est présentée dans le chapitre suivant.

## **2.2. Politiques publiques**

### **2.2.a. Quelles sont les dimensions actuelles du phénomène d'exclusion en éducation?**

Conformément au cadre légal, ainsi qu'aux déclarations internationales que la Roumanie a signées et s'est engagée de respecter, le système d'enseignement public est gratuit et accessible à tous les citoyens, sans discriminations. L'équité est une finalité majeure des politiques publiques de la Roumanie, ayant les objectifs spécifiques suivants:

- assurer l'accès égal et universel à l'éducation de tous les citoyens du pays, quelle que soit leur appartenance sociale, ethnique, de genre, de confession, de zone de résidence; l'augmentation des chances éducationnelles pour les zones et les segments sociaux défavorisés (milieu rural, population d'ethnie rrome, les personnes marginalisées ou en situation de pauvreté sévère);
- augmentation des opportunités de participation scolaire et de formation professionnelle, assurance d'une éducation de qualité, y compris pour les zones et les catégories de population défavorisées;
- professionnalisation des diplômés de l'enseignement obligatoire en vue de leur inclusion effective sur le marché du travail;
- amélioration et diversification des formes de soutien pour les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux; élargissement du principe de l'éducation inclusive en accroissant la participation à l'enseignement de masse.

Les principaux groupes éducationnels vulnérables visés par les politiques d'inclusion sociale sont représentés par:

- **population du milieu rural et des zones défavorisées**

Pendant les dernières années on constate une série d'améliorations concernant la participation des élèves du milieu rural à l'enseignement préscolaire et primaire, concurremment avec l'accroissement important des taux d'inclusion dans l'enseignement de lycée et professionnel, comme effet du prolongement de la durée de l'enseignement obligatoire de 8 à 10 années. Pourtant, malgré les politiques et les programmes continus d'amélioration de l'éducation dans le milieu rural, la situation de désavantage des élèves de ces zones par rapport à ceux du milieu urbain se maintient pour la plupart des indicateurs concernant la participation à l'éducation et les résultats scolaires. Ainsi, le taux d'inclusion dans l'enseignement secondaire (lycée et enseignement professionnel) des jeunes du milieu rural est d'approximativement 71%, par rapport à 96% dans le milieu urbain. En tenant compte seulement de l'enseignement de lycée, le taux d'inclusion des élèves du milieu urbain est de presque deux fois plus grand que celui des élèves du milieu rural: 80,3%, par rapport à 49%. De même, la proportion des pertes scolaires par cohorte est beaucoup plus grande pour les élèves du milieu rural, par rapport à ceux du milieu urbain. Au niveau de la cohorte d'élèves qui ont fini l'enseignement gymnasial pendant l'année scolaire 2006/2007, par exemple, les pertes par cohorte dans le milieu rural représentent presque 23%, par rapport à 8% dans le milieu urbain. Le taux de fin d'études avec réussite aux examens finaux dans le cas des diplômés de gymnase (calculé comme pourcentage de la population de 14 ans – âge officiel de finalisation du gymnase) a été, au niveau de l'année scolaire 2006/2007, de 45% pour ceux du milieu rural, la valeur de cet indicateur pour les élèves du milieu urbain étant de presque 78%. En ce qui concerne les résultats, les scores moyens obtenus par les élèves aux évaluations internationales mettent en évidence un désavantage constant des écoles situées dans le milieu rural par rapport à ceux du milieu urbain, accentuant de la sorte la situation de dépendance des résultats scolaire des facteurs socio-économiques spécifiques au milieu rural.

- **population d'ethnie rome**

Le taux de participation des élèves d'ethnie rome à l'éducation, conformément aux plus récentes estimations (Open Society Institute, 2007), est d'environ 76% pour l'enseignement primaire (groupe d'âge 7-15 ans); 17% pour l'enseignement secondaire (groupe d'âge 16-19 ans) et 1% pour l'enseignement tertiaire (groupe d'âge au-delà de 20 ans). De même, on estime que seulement 10% des élèves d'ethnie rome inscrits dans l'enseignement public de masse ont accès aux heures spéciales d'Histoire et langue romani. Un autre aspect qui mérite être mentionné est la participation particulièrement réduite des membres de la communauté rome à l'enseignement préscolaire, le taux d'inclusion des enfants roms dans les jardins d'enfants étant estimé à environ 20% (Open Society Institute, 2007), la moyenne nationale étant d'approximativement 77% au niveau de l'année scolaire 2007/2008. Le taux réduit de fréquentation de l'enseignement préscolaire est l'une des raisons de la participation réduite à l'éducation de niveau obligatoire et du haut taux d'abandon scolaire parmi les élèves d'ethnie rome. Conformément aux données du *Baromètre d'inclusion des Rroms* (FSD, 2007), plus de 20% des personnes d'ethnie rome âgées de moins de 40 ans n'ont fini aucun niveau

d'éducation; 23,1% ont fini seulement l'enseignement primaire, 38,2% ont fini le cycle inférieur (classes V–VIII), 4,3% ont fini le lycée et seulement 0,4% ont fini un institution d'enseignement supérieur.

Un autre phénomène signalé par certaines études et recherches est le phénomène de la ségrégation scolaire des Roms. En ce qui concerne cet aspect, le MERJ a émis de différentes réglementations (*Arrêté du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse 1540/2007*) qui définissent le terme de ségrégation scolaire et interdisent officiellement de telles pratiques au niveau des unités d'enseignement public de masse. Pourtant, les différents rapports et études mentionnent l'existence de certaines pratiques de ségrégation au niveau de certaines unités d'enseignement. Ainsi, on signale qu'il y a des unités d'enseignement dans le cadre desquels la proportion des élèves d'ethnie rom est bien plus grande. D'autres études (Roma Education Fund, 2007) estiment que presque un cinquième des enfants roms sont inscrits dans des unités d'enseignement dans le cadre desquelles la proportion des élèves roms est de plus de 50%; de même, dans le cas des écoles où prédominent les élèves roms, le pourcentage des cadres didactiques non-qualifiés est beaucoup plus grand que la moyenne nationale. Ainsi, les élèves roms ont accès à une éducation de basse qualité, ce qui est également relevé par le pourcentage bien plus réduit de ceux qui réussissent à l'examen de la fin de la VIII<sup>e</sup> classe: seulement 44,6% des élèves provenant d'écoles ayant un grand nombre d'élèves roms, à la différence de la moyenne nationale de 68%.

- **enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux**

Conformément au *Rapport de la Fédération des Organisations Non-gouvernementales pour l'Enfant (FONPC) concernant le respect des droits de l'enfant pour l'intervalle 2003-2007*, la problématique de l'éducation et de la scolarisation des enfants ayant des incapacités continue d'être fortement à l'ordre du jour. Au mois de septembre 2006, l'Autorité Nationale pour la Protection des Droits de l'Enfant avait dans ses évidences 66674 enfants ayant des incapacités. Parmi ceux-ci, presque 50000 sont à l'âge préscolaire, 22550 étant inscrits dans des écoles spéciales et seulement 10338 étant intégrés dans un système individuel, et 3957 dans les écoles de masse. Par conséquent, plus de 15000 enfants ayant des incapacités ne sont inclus dans aucune forme d'enseignement.

L'élimination de la discrimination des enfants ayant des incapacités représente l'une des principales provocations au niveau du système d'enseignement. L'offre éducationnelle ne réussit pas toujours à assurer les conditions de l'égalisation réelle des chances d'accès à l'éducation pour ces catégories d'élèves. Bien qu'il existe un cadre législatif spécifique et que les mesures d'intégration des enfants ayant des incapacités dans les écoles de masse soient déjà mises en œuvre, certaines écoles continuent de regarder cette catégorie d'élèves avec suspicion. Conformément au rapport mentionné ci-dessus, les principales raisons de ces situations sont dues à l'inadéquation de la formation initiale et continue des cadres didactiques de travailler avec ces catégories d'élèves, mais aussi à leur manque de motivation pour changer les stratégies de travail.

- **autres groupes vulnérables (enfants institutionnalisés, migrants, enfants sans-logis, enfants HIV positifs etc.)**

Pendant les dernières années, une catégorie de population scolaire trouvée en difficulté, y compris par rapport à la participation à l'éducation, sont **les enfants et les jeunes gens dont les parents sont partis pour travailler à l'étranger**. Conformément aux données de l'ANPDC, à la fin de l'an 2006, les parents de 59959 enfants de la Roumanie étaient partis pour travailler à l'étranger. Des 41251 familles dont ces enfants font partie, pour 14543 des enfants les deux parents sont partis en dehors du pays, en 22051 cas – un seul parent travaille à l'étranger, et dans 4657 familles le parent unique entreteneur est parti pour travailler. Des enfants restés dans le pays, 51,23 sont soignés par leurs parents jusqu'au 4<sup>e</sup> degré, 5929 sont soignés par d'autres personnes (voisins, amis des parents etc.) et 1807 se trouvent placés dans le système de protection spéciale. Ces catégories se confrontent souvent à des problèmes liés à l'absentéisme, à l'abandon scolaire, aux performances d'apprentissage faibles ou même à un comportement déviant – phénomènes dus, du moins en partie, au manque de soutien familial.

**Les enfants et les jeunes gens infectés par HIV/SIDA** continuent de se confronter à des problèmes en ce qui concerne leur participation à l'éducation et à l'intégration sociale. La stigmatisation, l'étiquetage et la marginalisation sont encore présents, malgré le fait que la *Stratégie nationale pour la surveillance, le contrôle et la prévention des cas d'infection par HIV/SIDA* prévoit de manière explicite les aspects qui visent la non-discrimination. Bien qu'à niveau législatif on prévoit l'obligation pour les écoles d'accepter de tels élèves, y a encore une réticence en ce sens non seulement de la part des cadres didactiques, mais également de la part des parents des autres élèves. Une activité intense en vue d'améliorer la situation de cette catégorie d'élèves se déroule à présent au niveau des ONG qui mettent en œuvre des programmes d'action visant la réintégration socioprofessionnelle de ces jeunes gens et la réduction de la discrimination.

## **2.2.b. Quels types d'indicateurs et données statistiques est-ce qu'on utilise pour soutenir les politiques d'inclusion en éducation?**

**Les principales sources de données statistiques** concernant les politiques d'inclusion en éducation sont les suivantes:

- Institut National de Statistique (INS) – Par l'intermédiaire des cahiers statistiques concernant l'enseignement, l'INS fournit des données générales concernant la situation des élèves, des cadres didactiques et des ressources matérielles du système au début et à la fin de chaque année scolaire; les données respectives sont désagrégées conformément aux critères suivants: niveau d'enseignement, enseignement de masse/enseignement spécial, classe, âge, milieu de résidence, région, département, genre, ethnie etc.
- Le MERJ et l'Institut de Sciences de l'Éducation – élaborent annuellement un Rapport concernant la situation de l'enseignement, qui comprend des données et des analyses spécifiques concernant: les dépenses pour l'éducation; les ressources humaines du système d'éducation; la participation à l'éducation; l'efficacité interne

du système d'enseignement; les résultats des élèves; les résultats de l'éducation sur le marché du travail. Le rapport comprend des données statistiques et des analyses différenciées par milieux de résidence et par genres.

- Études de diagnose sur le système d'éducation – Elles sont réalisées par des instituts de recherche sur des sujets spécifiques tels: la participation des enfants rroms à l'éducation, la participation des enfants du milieu rural à l'éducation, la dimension du genre dans l'éducation, la violence à l'école, etc.
- Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant – Fournit des données concernant les enfants trouvés en difficulté.
- Rapports de surveillance et d'évaluation de certains programmes d'intervention en éducation – Ils analysent des sujets tels: l'accès des enfants rroms à l'éducation, l'accès des enfants du milieu rural à l'éducation, la décentralisation de l'enseignement etc.

Une contribution importante en vue de soutenir les politiques d'inclusion en éducation ont également eu une série de **programmes à but explicite dans le développement d'un système d'indicateurs de surveillance et d'évaluation de l'accès à l'éducation.**

Quelques exemples en ce sens:

- *Stratégie nationale d'Amélioration de la Situation des Rroms et le Plan National d'action de la Décennie d'Inclusion pour les Rroms* – Leur mise en œuvre prévoit le développement de certains indicateurs spécifiques concernant les mesures d'inclusion en éducation des enfants et des jeunes gens rroms.
- *Projet pour l'Enseignement Rural* – Dans le cadre de celui-ci a été développée une composante indépendante, dont le but a été de réaliser un système national d'indicateurs d'évaluation et surveillance du système d'enseignement;
- *Programme PHARE « Groupe de Surveillance des Droits de l'Enfant »* – Ce programme, étant coordonné par l'Organisation « Sauvez les Enfants », a développé un système d'indicateurs de surveillance des droits de l'enfant, avec un chapitre spécial dédié au droit à l'éducation.

### **2.2.c. Quels aspects de l'inclusion ont été, sont ou seront pertinents dans les politiques éducationnelles?**

En ce qui concerne les politiques publiques au domaine de l'inclusion sociale, nous pouvons identifier les efforts considérables du MERJ, ainsi que ceux d'autres institutions gouvernementales et organisations non-gouvernementales pour le déroulement de certains projets destinés aux personnes défavorisées, avec des objectifs aussi bien en plan éducationnel que dans des domaines connexes de soutien de l'accès à l'éducation. Cependant, on ne peut pas parler d'une politique cohérente et intégrée à niveau national en ce qui est de l'éducation inclusive, les efforts faits jusqu'à présent étant plutôt sectoriels, dont la cible est seulement certains des groupes sociaux considérés comme comportant un risque d'exclusion.

- **Stratégies s'adressant aux groupes ethniques désavantagés**

- *Stratégie du Gouvernement Roumain d'amélioration de la situation des Roms 2001-2010* – promeut les aires d'intervention suivantes: 1) développement de programmes de stimulation de la participation scolaire et de réduction de l'abandon scolaire, plus particulièrement dans les segments pauvres de la population romme; 2) analyse de la possibilité d'organiser des institutions d'enseignement primaire, secondaire et professionnel pour les Roms (à rôle de formation et reconversion professionnelle); 3) développement et mise en œuvre de programmes de formation des médiateurs scolaires et de perfectionnement pour les cadres didactiques au domaine de l'éducation interculturelle; 4) introduction des thèmes de prévention et lutte contre la discrimination dans le programme d'études à tronc commun; 5) introduction de formules didactiques dédiées aux problèmes sociaux et économiques des Roms dans les programmes de formation des spécialistes dans divers domaines; 6) développement et mise en œuvre de programmes d'encouragement de la participation des parents roms aux processus éducationnels de l'école et du dehors d'elle; 7) adoption de mesures législatives à l'appui de l'octroi de facilités pour l'éducation des Roms et pour leur promotion dans des postes de l'administration scolaire; 8) continuation de l'octroi de facilités et de places spéciales subventionnées pour les jeunes gens roms qui suivent des collèges universitaires et des facultés; 9) l'obligation des unités scolaires et des inspectorats scolaires départementaux d'organiser en permanence des cours de récupération scolaire pour les Roms; 10) drainage des jeunes gens roms vers les institutions de formation des fonctionnaires publics et du personnel des institutions publiques; 11) la stimulation de l'accès à l'éducation en assurant un repas gratuit pour tous les élèves du cycle primaire et secondaire.
- *Décennie d'Inclusion des Roms 2005-2015* – cette initiative est la matérialisation des efforts de coopération entre les institutions publiques de l'État et les organisations non-gouvernementales qui sont actives dans ce domaine. Cette initiative a pris la forme d'un document, conçu comme engagement politique assumé à niveau international par les gouvernes de neuf États de la région. Le but de cette stratégie est de *réduire* significativement, pendant dix ans, les décalages socio-économiques qui séparent la population d'ethnie romme du reste de la population. L'éducation est l'un des domaines prioritaires d'action, à côté de la santé, du marché du travail et de certaines actions d'assistance sociale. En ce qui concerne l'éducation, les priorités suivantes ont été définies: assurance de l'accès des Roms à l'éducation obligatoire; amélioration de la qualité de l'éducation; mise en œuvre des programmes d'intégration et de déségrégation; élargissement de l'accès à l'éducation préscolaire, à l'éducation tertiaire (universitaire) et à des programmes pour l'éducation des adultes.

- **Stratégies qui s'adressent aux personnes ayant des incapacités**

Ces catégories de stratégies approchent le problème de l'inclusion au niveau du système économique et social tout entier, représentant un cadre plus large pour les actions spécifiques d'inclusion, dans divers domaines, parmi lesquels compte également l'éducation.

- *Stratégie nationale pour la protection, l'intégration et l'inclusion sociale des personnes à handicap pendant la période 2006 - 2013 « Chances égales pour les personnes à handicap – vers une société sans discriminations »* – Le but de la stratégie est d'assurer pour les personnes à handicap les droits et les libertés fondamentaux, en vue d'accroître la qualité de leur vie, en promouvant leur intégration sociale comme citoyens actifs capables de contrôler leur propre vie. Les objectifs spécifiques visent: l'augmentation de la capacité institutionnelle et administrative (par la participation active et l'accès aux services sociaux; consolidation du partenariat public-privé; promotion de la fourniture de services de qualité qui répondent aux besoins individuels de la personne à handicap; assurer l'accessibilité du milieu physique, informationnel, du transport et des logements; corrélation du système de protection de l'enfant à handicap avec celui de l'adulte à handicap); octroi de soutien pour les familles contenant des personnes à handicap (en identifiant les besoins et en assurant les services de soutien familial) et l'accroissement du degré d'occupation de la main d'œuvre pour les personnes à handicap (soutien précoce et effectif, y compris par le développement du système éducationnel à partir de l'âge précoce par rapport aux besoins identifiés en vue de l'accroissement du degré d'inclusion sociale; implication des employeurs; amélioration du système éducationnel et de formation professionnelle; amélioration des services de soutien en vue de l'embauche; création des services de soutien des personnes à handicap au lieu de travail).

- **Stratégies visant l'amélioration des services d'assistance sociale et de santé publique, comme prémisses de la facilitation de la participation des groupes vulnérables à l'éducation**

Ces stratégies et politiques approchent la problématique de la pauvreté, de l'exclusion sociale et des services d'assistance sociale d'une perspective large, en s'adressant à toutes les causes qui peuvent déterminer l'exclusion de certains groupes sociaux. Dans le cadre de ces stratégies, l'éducation est définie comme une partie composante des services sociaux.

- *Stratégie nationale de développement des services sociaux 2006-2013* – son but est de créer un système unitaire et compréhensif de services sociaux à niveau national et le développement d'une culture proactive et participative parmi la population et les bénéficiaires de services sociaux, y compris les groupes exclus de l'accès à ces services. Dans le cas de certains groupes sociaux à risque d'exclusion (par exemple dans le cas des personnes ayant des incapacités), l'accès aux services sociaux est essentiel, tout particulièrement en ce qui concerne les services sociaux de soutien. Du point de vue de l'éducation inclusive, les services de soutien signifient l'encadrement, dans les unités d'enseignement, des cadres didactiques de soutien, ainsi que des

services de conseil et soutien pour les parents des enfants ayant des EES. À présent, ces services de soutien, bien que normés du point de vue législatif (voir le Statut du Personnel Didactique), ne sont pas fonctionnels à niveau national.

- *Stratégie concernant l'éducation précoce EP (comme partie de la Stratégie convergente concernant le développement précoce de l'enfant) 2008-2015* – Les principaux objectifs de la Stratégie sont les suivants: tout premièrement, assurer le besoins multiples de l'enfant, en tenant compte en ce sens de la santé, de la nutrition, du moment de son entrée à l'école, de la stimulation psycho-sociale et, en même temps, du milieu où vit l'enfant. Le deuxième objectif est celui d'assurer le droit à l'éducation et au plein développement pour chaque enfant, afin de lui donner la possibilité d'atteindre son potentiel maximal et d'atteindre les standards européens et internationaux. Le dernier aspect visé est celui d'une approche convergente, par laquelle on remplit les besoins multiples de l'enfant et de la famille et qui entraînent l'élargissement et l'utilisation des ressources.
- *Plan national anti-pauvreté et promotion de l'inclusion sociale (PNAinc) 2002-2012*
  - Aussitôt après l'adoption de la stratégie du Gouvernement, pendant la période 2001-2004, l'accent des politiques sociales de la Roumanie et de l'Union Européenne a changé, de la lutte unilatérale contre la pauvreté à un processus plus ample d'inclusion sociale et développement social. Cette nouvelle orientation a déterminé la création, en avril 2001, de la Commission Anti-pauvreté et Promotion de l'Inclusion Sociale CASPIS, approuvée par décision du Gouvernement en 2002. Comme principal instrument de coordination des politiques d'inclusion sociale, on a élaboré le *Plan national anti-pauvreté et promotion de l'inclusion sociale PNAinc*, adopté par la Décision du Gouvernement n° 829/2002. En ce sens, les domaines d'action du PNAinc (chapitre 14, « Les Roms ») prévoient huit objectifs stratégiques. Une priorité dans l'approche des objectifs est la réglementation juridique de l'identité du logement, suivie par des mesures dans les domaines: éducation, santé, économique, logements (terrains pour la construction des logements et l'attribution de terrain agricole), changement de l'image collective de soi et de l'image publique de la population rrome, la lutte contre toute forme de discrimination des Roms et la promotion d'une attitude collective positive.
- *Stratégie nationale d'inclusion sociale des jeunes gens qui quittent le système de protection de l'enfant (2005-2008)* – Le but principal de cette stratégie est la constitution d'un cadre légal et institutionnel en vue de soutenir l'intégration sociale et professionnelle des jeunes gens qui quittent le système de protection de l'enfant, ainsi que la mise en œuvre des politiques et des programmes d'assistance sociale destinés à leur assurer le droit à une vie indépendante et digne. Les principaux objectifs spécifiques de la Stratégie sont les suivants: amélioration du cadre administratif et institutionnel aussi bien à niveau central qu'à niveau local; amélioration, adaptation et harmonisation du cadre législatif; établissement d'un système de financement pour le développement des mesures d'assistance sociale des jeunes gens; développement des ressources humaines dans le domaine; formation des jeunes gens dans le système de l'éducation formelle et non-formelle pour la vie sociale active dans la communauté; assurance de l'accès à des formes de formation professionnelle adaptées aux exigences du marché du travail; assurance de l'accès non-discriminatoire aux services de protection de la santé; lutte contre toutes formes

de violence, abus et trafic d'êtres humains; soutien de l'inclusion sociale sur le marché du travail, tout particulièrement en assurant un lieu de travail et en augmentant la capacité des autorités locales d'assurer l'intégration sociale des jeunes gens définis dans le groupe-cible. La stratégie s'adresse aux jeunes gens provenant du système de protection de l'enfant, à ceux qui, à l'âge de 18 ans, se trouvent dans un centre de rééducation ou dans un pénitencier pour les mineurs, ainsi qu'aux jeunes gens sans abri à l'âge de 18 ans.

- *Stratégie nationale dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant pendant la période 2008-2013* – Le besoin de cette Stratégie provient de ce qu'il y a une certaine nécessité en ce qui est de l'englobement de toute la problématique des droits de l'enfant dans tous les secteurs, ce qui n'a plus été réalisé jusqu'à présent à tel point. L'objectif principal de la Stratégie consiste en la mobilisation des ressources nécessaires, en la responsabilisation des facteurs impliqués et l'assurance d'un partenariat efficace en vue de la protection et du respect des droits de l'enfant, ainsi que de l'amélioration de la condition de l'enfant et de sa valorisation dans la société roumaine. De même, cette Stratégie se propose de régir les aspects qui relèvent des droits des enfants, en général, mais également de l'égalité des chances afin de réaliser ces droits pour les groupes vulnérables d'enfants et de jeunes gens qui ont besoin d'attention redoublée (enfants à risque de séparation de leurs parents, enfants abusés, négligés ou exposés à l'exploitation, les enfants ayant des incapacités, infectés par HIV/malades de SIDA et ayant des maladies chroniques graves, les enfants appartenant aux minorités ethniques, etc.). Le domaine principal d'intérêt de la Stratégie vise la protection et la promotion des droits de l'enfant: responsabilisation de la famille pour élever, soigner et éduquer ses propres enfants; promotion et respect des droits des enfants; augmentation de l'accès aux services de santé et à l'adaptation des services médicaux et de promotion de la santé en fonction des besoins des enfants; réalisation d'un accès égal à l'éducation pour tous les enfants; respect du droit de l'enfant à repos et promotion des activités récréatives et culturelles; surveillance des droits de l'enfant, respect du droit de l'enfant à sa protection, par intervention multidisciplinaire et interinstitutionnelle contre l'abus, la négligence et l'exploitation; et, non dernièrement, la promotion et le soutien de la formation professionnelle des spécialistes qui travaillent dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant.

#### **2.2.d. Quels groupes sont considérés comme les plus vulnérables à diverses formes d'exclusion dans le cadre des politiques éducationnelles? Quels sont les groupes vulnérables que les politiques actuelles ne prennent pas en considération?**

Les politiques éducationnelles des dernières années ont témoigné un intérêt constant et continu pour la problématique des groupes vulnérables. Cet intérêt s'est manifesté aussi bien par l'initiation et la promotion d'un cadre législatif adéquat que par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes spécifiques. Les plus importantes catégories vulnérables prises en considération dans le cadre des politiques éducationnelles ont été les suivantes:

- **enfants et jeunes gens du milieu rural** – cette catégorie a bénéficié de stratégies et de programmes complexes, qui ont visé aussi bien l'amélioration des facilités éducationnelles (bâtiments, matériaux didactiques, fonds de livres, espaces éducationnels à destination spéciale), mais également des aspects tels: la formation des cadres didactiques, l'adaptation de l'offre éducationnelle au spécifique de ces aires, la restructuration du réseau scolaire, le développement de partenariats scolaires;
- **enfants et jeunes gens rroms** – qui ont bénéficié de stratégies et de programmes gouvernementaux et non-gouvernementaux centrés sur l'élaboration d'un cadre législatif qui facilite et sanctionne la discrimination, ainsi que sur des systèmes plus complexe de soutien éducationnel et socio-économique.

D'autres catégories vulnérables plus récemment prises en considération dans le cadre des politiques éducationnelles sont représentées par **les enfants et les jeunes gens ayant des incapacités, les enfants et les jeunes gens dont les parents travaillent à l'étranger et les enfants et les jeunes gens infectés par HIV/SIDA**. Ces catégories ont bénéficié jusqu'à présent de l'élaboration d'un cadre législatif et stratégique qui permette l'intégration formelle dans l'enseignement de masse et des mesures ponctuelles d'évaluation des besoins et d'intervention. Cependant, les stratégies adressées à ces catégories n'ont pas encore été mises en œuvre par des programmes complexes à niveau national, qui comprennent des aspects éducationnels systémiques tels: la formation adéquate des cadres didactiques, des méthodologies didactiques adaptées et spécifiques, éducation contre la discrimination, assistance et conseil scolaire et professionnel spécifiques.

### **2.2.e. De quelle manière sont approchés les aspects liés à l'inclusion dans le cadre des réformes éducationnelles?**

À défaut d'études et d'analyses périodiques d'impact des réformes éducationnelles à niveau de système et dans les conditions d'une histoire récente dans la mise en œuvre de quelques-unes d'eux, il est difficile d'estimer avec précision les effets directs et de long terme que les diverses mesures de réforme ont eus sur les catégories vulnérables.

D'une part, les réformes éducationnelles qui ont visé le système d'éducation tout entier ont également pris en compte le principe de l'assurance de l'égalité d'accès, à niveau général:

- la restructuration du programme d'études national, fondé sur des objectifs/compétences – a eu le rôle d'orienter l'apprentissage vers des objectifs et des compétences adaptés aux besoins d'une société changeante et concordante avec le cadre des compétences-clé déroulé à niveau européen, avec un impact potentiel sur les chances à l'éducation de certaines catégories plus larges d'élèves;
- la développement d'un système national d'évaluation et examen des performances des élèves – a visé le mesurage des compétences des élèves par rapport aux standards de performance établis par le programme d'études national, tout en valorisant l'évaluation du point de vue formatif, en se rapportant au progrès individuel de chaque élève;

- le prolongement de l'enseignement obligatoire de 8 à 10 classes – a visé un impact direct sur la participation à l'éducation, sur l'augmentation des chances d'insertion professionnelle des jeunes gens, ainsi que sur la diminution du taux d'abandon prématuré du système d'éducation.

D'autre part, d'autres mesures de réforme éducationnelle se sont centré sur certains groupes-cible et ont approché leur problématique globalement, avec un accent tout premièrement sur l'amélioration des difficultés et des contraintes du domaine de l'éducation, mais également sur la mise en œuvre d'autres catégories de mesures de soutien (sociales, financières, matérielles etc.). En ce sens, les plus importants aspects liés à l'inclusion, approchées dans le cadre des réformes éducationnelles, sont les suivants:

- le développement d'un système d'intervention en vue d'assurer l'accès à l'éducation pour les groupes désavantagés – a visé un complexe de mesures complexes, telles: l'élaboration du programme d'études et des matériaux curriculaires (guides, méthodologies, manuels, supports didactiques etc.), formation des cadres didactiques, systèmes alternatifs du type « une deuxième chance », création de centres de ressources pour l'éducation inclusive, l'amélioration du milieu éducationnel;
- le relancement de l'enseignement du milieu rural – a visé un impact direct sur l'infrastructure des écoles du milieu rural, sur leurs ressources matérielles, sur la formation du personnel didactique, etc., ainsi que des mesures de facilitation de l'accès à l'éducation et d'augmentation de leurs performances scolaires.

## **2.3. Systèmes, liaisons et transitions**

### **2.3.a. Quels sont les principaux obstacles (économiques, politiques, sociaux) auxquels se confronte l'éducation pour l'inclusion?**

Conformément aux réglementations et aux politiques spécifiques de la Roumanie, tous les enfants ont des droits égaux à l'éducation. Cependant, dans la mise en œuvre des mesures spécifiques au niveau du système d'enseignement, on manifeste une série de contraintes et de difficultés, dont l'analyse permet l'identification de certaines catégories défavorisées d'enfants: la population scolaire d'ethnie rrome, la population du milieu rural, les enfants ayant des besoins spéciaux etc. En ce qui suit, nous allons passer en revue les principaux obstacles auxquels se confrontent les catégories défavorisées en ce qui est de l'accès à l'éducation, ainsi que les difficultés de mise en œuvre des différents programmes éducationnels qui leur sont adressés.

- **Population d'ethnie rrome**

L'analyse des documents de politique et des études évaluatives en matière (*Mémorandum commun dans le domaine de l'inclusion sociale, Baromètre de l'Inclusion des Rroms* etc.) permet la synthèse de certaines conclusions concernant les difficultés auxquelles se

confronte la population d'ethnie rrome, à impact direct et de longue durée sur l'accès et la participation des enfants et des jeunes gens rroms à l'éducation, ainsi que sur sa qualité:

- difficultés de nature économique: haut niveau de pauvreté (caractéristique pour plus de trois quarts des Rroms); les conditions impropres de logement (manque des logements, agglomération excessive, manque de dotations ménagères, d'autres conditions impropres de logement);
- difficultés de nature éducationnelle: le niveau réduit d'instruction (exprimé par l'analphabétisme enregistré chez plus d'un tiers des Rroms, le haut taux de l'abandon scolaire, le haut degré d'absence scolaire); le déficit de qualification (ce qui détermine la participation réduite des Rroms sur le marché du travail);
- difficultés de nature sociale: accès limité aux services de santé et d'éducation, déterminé par une soi-dite exclusion formelle par le défaut de documents d'état civil, d'identité ou locatifs;
- difficultés de facture culturelle: coutumes et traditions des communautés rromes qui ne valorisent et ne promeuvent pas la participation à l'éducation.

En ce qui concerne la mise en œuvre des stratégies et des programmes ayant des objectifs dans le domaine de l'éducation pour l'inclusion des Rroms, après les années '90 ce processus a enregistré une série de contraintes déterminées par le degré réduit des ressources financières ou par le niveau réduit de développement des compétences nécessaires pour la mise en œuvre de programmes ponctuels. À présent, l'élaboration et la mise en œuvre de tels programmes nationaux a permis le surpassement partiel de ces catégories d'obstacles. Cependant, les évaluations périodiques de ces programmes (par exemple le Programme Phare *L'accès à l'éducation pour les groupes désavantagés*) ont mis en évidence la persistance de certains facteurs de risque externes, qui ont alourdi la réalisation des objectifs poursuivis:

- le manque d'intérêt et le refus de s'assumer des mesures publiques dans le domaine de la promotion de l'intégration et de l'inclusion – au niveau des écoles, des communautés locales, des facteurs de décision à niveau départemental;
- la faible préparation des écoles pour l'absorption de fonds destinés à certains groupes-cible;
- le manque de la coopération institutionnelle entre les parties impliquées, ce qui a entraîné des retards et a créé des situations tendues;
- l'insuffisance des ressources de temps, des ressources financières et humaines impliquées dans les activités du programme;
- le démarrage avec du retard de la décentralisation de l'administration éducationnelle, ce qui a déterminé une série de contraintes dans la mise en œuvre du projet.

### • **Population du milieu rural**

Les premières études concernant l'enseignement rural de la Roumanie ont identifié une multitude d'obstacles auxquels se confronte cette catégorie de population sur le plan éducationnel: des difficultés des écoles en ce qui concerne les ressources financières, matérielles et humaines, des problèmes concernant l'implication insuffisante des communautés dans le soutien des écoles, contraintes (familiales, individuelles, scolaires) concernant la participation à l'éducation.

Après la mise en œuvre du *Projet pour l'Enseignement Rural*, les évaluations périodiques de celui-ci ont mis en évidence une série de progrès significatifs en ce qui est de l'amélioration de la qualité de l'éducation dans le milieu rural, concurremment avec la persistance de certains obstacles dans l'assurance des chances égales pour cette catégorie d'élèves:

- le maintien de certaines déficiences concernant l'infrastructure et les ressources matérielles des écoles: insuffisance des espaces d'enseignement à destination spéciale (laboratoires, ateliers, salle de sport, bibliothèques scolaires); conditions hygiéniques, sanitaires et de microclimat peu satisfaisantes dans beaucoup d'unités d'enseignement; manque de dotation en ordinateurs dans presque 40% des écoles rurales et de l'accès des élèves à l'Internet dans plus de 80% d'elles;
- des problèmes en ce qui est de la qualité du personnel didactique: maintien d'un déficit de ressources humaines qualifiées (plus de 8%); la haute proportion du personnel didactique suppléant (31% du total des cadres didactiques); enregistrement d'un poids important de cadres didactiques navetteurs (43%);
- des difficultés concernant la participation à l'éducation et les résultats scolaires: enregistrement de résultats de bas niveau aux tests nationaux, par rapport au milieu urbain; faible motivation pour continuer les études aux niveaux supérieurs d'éducation;
- des obstacles concernant les caractéristiques du milieu familial ayant un impact sur l'accès des enfants à l'éducation: bas niveau des revenus d'une grande proportion des familles situées dans ces aires, niveau réduit d'éducation de certains parents, manifestation d'attitudes réservées envers l'école et le rôle de l'éducation.

D'autres obstacles et points critiques en ce qui concerne l'accès des enfants du milieu rural à l'éducation, plus concrètement à l'enseignement préscolaire, sont mis en évidence par la *Stratégie concernant l'éducation précoce*: insuffisance des fonds alloués par les autorités locales rurales pour l'enseignement préscolaire; manque d'un système formel pour soutenir des opportunités alternatives ou communautaires pour les enfants préscolaires du milieu rural.

### • **Population ayant des besoins spéciaux**

Les études et les documents d'évaluation de la situation éducationnelle des enfants et des jeunes gens ayant des besoins spéciaux élaborés pendant ces dernières années (*Étude concernant l'éducation des enfants autistes en Roumanie, 2007; Politiques éducationnelles pour les élèves trouvés dans des situations de risque et pour ceux ayant des incapacités de l'Europe de sud-est, 2007* etc.) mettent en évidence une série d'obstacles à niveau éducationnel:

- le développement insuffisant des opportunités éducationnelles et des services de soutien (du point de vue matériel et financier) pour cette catégorie d'enfants, au niveau des communautés;
- le manque de communication entre les décideurs ayant des responsabilités en matière;
- l'absence d'un programme d'études unitaire à niveau national (programmes scolaires, guides méthodologiques, instruments de travail standardisés), destiné aux différentes catégories d'enfants ayant des besoins spéciaux;

- le développement insuffisant des programmes de formation (initiale ou continue) destinés au personnel (didactique et non-didactique) qui travaille avec cette catégorie d'enfants;
- le manque d'une surveillance périodique à niveau national pour la détection précoce des différents besoins éducationnels, ce qui retarde le début dans un programme éducationnel spécifique;
- la persistance de certaines mentalités et préjugés défavorables à l'inclusion des enfants ayant des besoins spéciaux dans l'enseignement de masse.

### **2.3.b. Quels sont les plus importants facteurs facilitateurs dans le domaine de l'éducation pour l'inclusion?**

En vue d'assurer l'accès de tous les enfants à l'éducation, le cadre législatif – présenté ci-dessus – garantit le droit à l'éducation (par des mesures d'intervention éducationnelle destinées aux différents groupes-cible trouvés en situation de risque) et propose une série de facilités à rôle de protection sociale. Une part de ces **facilités vise le système d'enseignement tout entier**:

- la gratuité de l'assistance et de la base logistique dans le système d'enseignement;
- la gratuité des manuels scolaires pour les élèves de l'enseignement obligatoire;
- la gratuité de l'assistance médicale et psychologique des élèves et des enfants de l'enseignement pré-universitaire;
- le financement intégral des coûts de la scolarisation du groupe préparatoire pour l'école;
- le cofinancement de l'entretien des préscolaires et des élèves dans les internats et les cantines;
- le soutien financier de la participation des cadres didactiques de l'enseignement pré-universitaire à des programmes de formation permanente;
- le financement des services sociaux destinés à la protection de l'enfant, en utilisant des ressources provenant des budgets locaux ou départementaux;
- l'octroi d'un hors-d'œuvre quotidien gratuit aux élèves (le Programme *Croissant au lait* a été initié pour les élèves des classes I-IV, s'élargissant par la suite aux enfants de l'enseignement préscolaire et aux élèves du gymnase);
- la corrélation de l'octroi de l'allocation d'État avec des critères qui encouragent la participation scolaire à l'enseignement secondaire supérieur,
- le soutien financier pour l'accès des élèves et des étudiants aux activités éducatives en contexte non-formel.

**Une autre catégorie de facilités vise des catégories spécifiques de population désavantagée**, trouvée dans des situations de risque scolaire ou ayant un accès réduit à l'éducation. Les plus significantes facilités en ce sens visent les réglementations suivantes:

- assurer du soutien financier pour les catégories de population à revenus réduits (le Programme national de protection sociale *Argent pour le lycée*);
- octroyer des bourses sociales pour les élèves de l'enseignement pré-universitaire d'État provenant de familles désavantagées du point de vue socio-économique, de zones défavorisées ou affectées par le chômage (le Programme *Bourses rurales*);

- octroyer du soutien financier en vue de stimuler l'acquisition d'ordinateurs (le Programme *Euro200*);
- assurer la gratuité des fournitures scolaires pour les élèves provenant de familles à revenus réduits;
- assurer et subsidier le transport des élèves se déplaçant d'une localité à l'autre et qui proviennent de familles ayant une situation matérielle précaire;
- assurer des places spéciales pour l'accès des différentes catégories de population (Rroms) aux niveaux supérieurs d'enseignement et au lycée;
- fournir des professeurs de langue maternelle, des manuels en langue romani et des facilitateurs pour les écoles des communautés de Rroms.
- assurer la protection sociale des enfants et des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux, par des institutions et du personnel adéquats.
- réhabilitation de l'infrastructure scolaire et dotation en matériaux et moyens d'enseignement des écoles des zones défavorisées ou avec population faisant partie des groupes de risque (milieu rural, écoles de Rroms) en vue d'améliorer l'accès et les conditions d'étude.

### **2.3.c. Quelles approches et mesures spécifiques ont été adoptées pour rendre le système éducationnel plus intégratif?**

En vue de développer un système éducationnel intégratif qui assure l'accès à l'éducation pour les catégories de population défavorisée et pour les groupes vulnérables, on a promu une série de réglementations en matière, ayant un rôle de prévention et de lutte contre la discrimination et de promotion de l'inclusion sociale. Ces réglementations ont été accompagnées par l'élaboration de plans nationaux et de stratégies d'inclusion sociale et elles ont été soutenues par de mesures spécifiques, telles le développement de programmes et de projets d'intervention adressés aux divers groupes-cible: personnes ayant des besoins spéciaux, enfants et jeunes gens d'ethnie rrome, population du milieu rural, personnes à HIV/SIDA etc. Les plus importants programmes de ce genre seront présentés en ce qui suit.

Une première catégorie de mesures spécifiques est celle **des programmes à caractère national, adressés aux différents groupes désavantagés**, dont le rôle a été de soutenir la mise en œuvre des différentes stratégies et directions de politique éducationnelle au niveau du système d'enseignement roumain.

- *Programme Phare RO Accès à l'éducation pour les groupes désavantagés* – L'objectif général est de soutenir la mise en œuvre de la stratégie du MERJ pour prévenir et lutter contre la marginalisation et l'exclusion sociale en assurant l'accès à une éducation de qualité pour les groupes désavantagés. Les principales activités déroulées dans le cadre du programme, dans ses différentes étapes de développement, ont visé: l'élaboration de matériaux curriculaires pour l'éducation inclusive; le déroulement des programmes du type « une deuxième chance » pour l'enseignement primaire et gymnasial; la formation du personnel de l'enseignement (formateurs, cadres didactiques, médiateurs scolaires, directeurs à différents niveaux de décision) dans le domaine de l'éducation inclusive; la création d'un milieu scolaire attractif en

réhabilitant les écoles et en les dotant en matériaux éducationnels adéquats; la stimulation de la participation de la communauté à l'éducation par le développement des Centres de ressources pour l'éducation inclusive; le soutien du processus d'intégration des enfants ayant des EES dans les écoles de masse. Pendant l'année scolaire 2007/2008, on a continué les activités de mise en œuvre des Programmes Phare RO 2004 et 2005, dans les zones prioritaires du programme.

- *Projet pour l'Enseignement Rural* – C'est un programme déroulé pendant la période 2003-2009, cofinancé par le Gouvernement roumain et la Banque Mondiale. Le but du programme vise l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour les élèves du milieu rural et a les composantes suivantes: augmenter la qualité de l'activité d'enseignement-apprentissage dans les écoles rurales (formation permanente des cadres didactiques par des activités de formation déroulées à l'école; assurer les conditions optimales de fonctionnement des écoles); amélioration des relations entre l'école et la communauté locale; l'augmentation de la capacité de surveillance, évaluation et élaboration de politiques dans le domaine de la participation scolaire. Les résultats des évaluations sur le parcours du programme mettent en évidence l'amélioration de la situation de l'enseignement du milieu rural: élever le degré de participation des enfants à l'éducation, l'amélioration de la qualité de la formation des cadres didactiques, l'amélioration significative des dotations des écoles rurales en équipements et matériaux didactiques, changements positifs au niveau de l'implication de la communauté dans le soutien de l'école.
- *Programme PHARE TVET 2004-2006 de modernisation de l'enseignement professionnel et technique* – Au niveau de l'an 2007, le programme a continué le processus de modernisation de l'enseignement professionnel et technique, visant la réhabilitation de l'infrastructure de formation professionnelle initiale et l'assurance des dotations afférentes, le développement de programmes d'études et de programmes de formation (pour les directeurs, les cadres didactiques, partenaires sociaux) afin de répondre aux exigences d'adaptation de l'offre d'éducation et formation professionnelle aux exigences du marché du travail. Ces types d'intervention ont visé, parmi d'autres, l'augmentation de l'accès à l'enseignement de type professionnel pour les élèves provenant de zones défavorisées en plan éducationnel (petites et moyennes villes, milieu rural).
- *Projet pour la Réhabilitation de l'Infrastructure Scolaire* – Il est déroulé pendant la période 2004-2009 et son but est d'égaliser l'accès à une éducation de qualité en améliorant les conditions et les ressources matérielles des écoles. Ce programme continue les activités déroulées dans le cadre du Projet pour la Réhabilitation des Écoles (1998-2004), qui a englobé 1206 écoles de l'enseignement pré-universitaire dans les activités suivantes: travaux de réhabilitation, consolidation, reconstruction des écoles; dotation en installations thermo-sanitaires et d'eau; dotation en mobilier scolaire.
- *Programme Phare multi-annuel pour cohésion économique et sociale 2004-2006. Développement de la formation permanente du personnel de l'enseignement pré-universitaire* – Le groupe-cible du projet développé par le Centre National de Formation du Personnel de l'Enseignement Pré-universitaire a consisté dans le personnel de l'enseignement de lycée du milieu rural. Les activités du projet se sont centré sur les aspects suivants: assurer l'accès aux programmes de formation continue

pour les professeurs des lycées ruraux; l'amélioration de la qualité de la formation permanente de cette catégorie de population, en se raccordant aux exigences spécifiques et à l'offre des fournisseurs de formation; révision des standards de professeur, directeur, en accord avec les exigences du système éducationnel.

Une autre catégorie d'approches et mesures spécifiques sont **les programmes d'intervention ponctuelle, développés en partenariat** (ministères, institutions d'État nationales et internationales, ONG etc.). Une part de ces programmes s'est adressée au système d'éducation tout entier, se proposant de promouvoir le principe de l'inclusion à niveau central. Quelques exemples:

- Programme concernant la promotion des droits de l'enfant *Nous aussi, nous avons des droits* (2006) – Mis en œuvre par l'Organisation « Sauvez les enfants » à niveau national, son but a été de préparer les élèves et les cadres didactiques de l'enseignement pré-universitaire pour connaître, soutenir et promouvoir les droits de l'enfant. Le projet a eu un impact direct au niveau du programme d'études, en y introduisant des cours optionnels sur le sujet des droits de l'enfant.
- Projet *Mes droits sont tes droits* (2006-2007) – Ce projet a été déroulé par le Centre Educația 2000+ et son objectif principal a été d'initier une campagne en vue d'appliquer en éducation le principe de la non-discrimination par critères ethniques ou de genre, en mettant l'accent sur le respect des droits de l'homme et de l'enfant. Les bénéficiaires du projet ont été élèves, cadres didactiques, parents, autorités locales, représentants de la société civile à niveau local, mass-média etc.

Un autre set de programmes ponctuels vise des groupes-cible bien définis (les enfants roms, les élèves des écoles rurales, les enfants ayant des incapacités) et leurs objectifs prioritaires ont été: l'intensification de la participation à divers niveaux d'éducation pour les catégories défavorisées; la formation des ressources humaines (élèves, professeurs, parents, membres de la communauté) impliquées dans leur éducation; le développement de structures à rôle de promotion de l'éducation inclusive; l'information et la sensibilisation des différentes catégories de population concernant les différents aspects de l'éducation inclusive. Quelques exemples:

- *Projet Éducation pour l'information dans le milieu rural défavorisé* (2000-2006) – C'est un projet bilatéral MERJ – Ambassade de France à Bucarest et son but a été d'égaliser les chances d'accès de l'école du milieu rural à l'information et à la formation, en créant 264 Centres de Documentation et Information dans des unités scolaires du milieu rural défavorisé. Le projet a continué et s'est élargi également dans le milieu urbain, pendant la période 2006-2008 le MERJ a créé et financé 852 CDI, aussi bien dans le milieu rural, que dans le milieu urbain, offrant aux élèves, aux cadres didactiques et à la communauté locale un espace de formation, communication et information.
- *Programme d'inclusion sociale en Roumanie* (2005) – Son objectif a été l'inclusion sociale des plus désavantagées et vulnérables personnes de la Roumanie et l'amélioration de leurs conditions de vie, visant quatre composantes: intervention prioritaire en offrant des bourses d'études pour les communautés romes pauvres; l'éducation précoce inclusive des groupes défavorisés (Roms); assurer l'assistance sociale pour les différentes catégories de groupes trouvés en situation de risque; en augmentant la capacité institutionnelle d'accéder aux fonds de l'UE. La composante

d'éducation précoce inclusive a été mise en œuvre par le MERJ en collaboration avec l'Agence Nationale pour les Rroms, en vue d'assurer l'accès à l'éducation préscolaire pour les enfants entre 3-6 ans, y compris pour ceux provenant de groupes défavorisés, tels la minorité rrome. Les activités principales ont visé: le développement de l'infrastructure éducationnelle préscolaire dans les communautés à haut pourcentage de population rrome; l'élaboration d'un programme d'études d'inclusion pour l'éducation préscolaire; la formation du personnel du système de l'éducation préscolaire; la promotion de services intégrés et de solutions alternatives communautaires d'éducation préscolaire.

- Projet *Les besoins de qualité et d'égalité en éducation* (2006-2008) – Mis en œuvre en 2006, par MERJ en collaboration avec des ONG actives dans le domaine de l'éducation et de la protection des Rroms (Romani CRISS, Centre des Rroms Amare Rromentza), le projet a été centré sur les objectifs suivants: l'augmentation du taux de participation scolaire des enfants d'ethnie rrome dans l'enseignement préscolaire; le soutien de la participation scolaire des élèves rroms dans l'enseignement de lycée et universitaire, la promotion des aspects interculturels spécifiques dans leur formation.
- *Programme-pilote d'intervention par le système Zones Prioritaires d'éducation* (2002-2007) – Il a été mis en œuvre par l'Institut de Sciences de l'Éducation, avec le soutien financier du Bureau Représentatif de l'UNICEF en Roumanie. Le projet-pilote a visé la mise en œuvre du système ZEP en Roumanie au niveau des communautés défavorisées du point de vue socio-économique (avec l'accent mis sur la population rrome) et a impliqué les catégories d'activités suivantes: le développement d'un programme d'études (pour les enfants trouvés en situation de risque scolaire et pour ceux qui ont prématurément abandonné le système d'éducation); la formation des ressources humaines en vue de la mise en œuvre du système ZEP; assurer des ressources matérielles adéquates; développement communautaire.
- Projet *ROMAin* (2006) – Dans le cadre de ce projet, la Roumanie, par l'Agence Nationale pour les Rroms, a établi un partenariat avec trois autres pays européens afin de disséminer les pratiques positives dans le domaine des politiques sociales concernant l'inclusion des Rroms de l'Europe. Les activités du projet ont visé l'identification de certains modèles d'intervention de succès dans le domaine.
- Projet *Formation de formateurs pour des activistes rroms* (2007-2008) – Il a été initié par le Centre de Ressources pour les Communautés de Rroms et son but a été de former des instructeurs rroms spécialisés dans la gestion organisationnelle et la gestion de projet, en tant que des personnes-ressource pour la mise en œuvre de la Stratégie Gouvernementale d'Amélioration de la Situation des Rroms, dans le contexte de l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne et de l'accès aux fonds structurels.
- Projet *Pouvoir du réseau – soutien pour l'inclusion scolaire et sociale de tous les enfants* (2005) – Réalisé par l'Association RENINCO en collaboration avec le Bureau Représentatif de l'UNICEF en Roumanie et avec le MERJ, le projet a visé le développement de supports de formation et le déroulement de programmes de formation pour les professeurs de tous les départements du pays, sur le sujet de l'inclusion sociale des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux.

- Programmes de création de centres d'information et d'intervention à niveau national, régional et local, dans le domaine de l'inclusion sociale: *Centre VOCE de ressources RENINICO* (2005-2008) – à rôle d'information, formation et intervention dans le domaine de l'éducation inclusive des jeunes gens ayant des incapacités; *Centre des jeunes gens volontaires Sauvez les enfants* (2000-2008) – à rôle de promotion des droits des enfants par des projets et des campagnes à niveau national.
- *Projet Ensemble pour une éducation inclusive* (2007-2008) – Financé par la Fondation pour une Société Ouverte, le projet a eu le but de promouvoir l'éducation inclusive en Roumanie en élargissant et en développant le REI (réseau d'éducation inclusive) comme force d'action pour le changement de la mentalité et de l'attitude envers l'intégration des enfants ayant des incapacités dans les écoles normales. Les principaux groupes-cible ont été: cadres didactiques, spécialistes, parents, d'autres organisations et institutions qui travaillent avec des enfants ayant des exigences éducationnelles spéciales.

### **2.3.d. Quelles approches et mesures spécifiques sont adoptées pour rendre le système éducationnel plus flexible, en offrant de nouvelles chances à ceux qui ont abandonné les études ou qui n'ont pas atteint un niveau adéquat de qualification?**

Les données comparatives concernant l'indicateurs *taux d'abandon prématuré du système d'éducation* illustrent le fait que la Roumanie se situe sous le niveau de la plupart des États membres ou qui ont adhéré récemment à l'UE. Au niveau de l'an 2007, la valeur de l'indicateur pour la Roumanie enregistrait 19,2%, bien qu'en baisse de plus de 4 p.p. par rapport à la valeur enregistrée en 2004 – 23,6%. On s'attend à ce que la mesure concernant le prolongement de la durée de l'enseignement obligatoire à 10 ans (ce qui présuppose en même temps l'obtention du 1<sup>er</sup> degré de qualification) contribue à la réduction continue du taux d'abandon prématuré du système d'éducation.

Pour les enfants et les jeunes gens qui ont prématurément abandonné les études ou qui n'ont pas un niveau adéquat de qualification sont organisés des programmes éducationnels du type « une deuxième chance », le système d'enseignement roumain faisant ainsi preuve de sa flexibilité. Une série de tels projets-pilote ont été déroulés soit au niveau des structures centrales, soit au niveau des différents programmes ponctuels.

- **Programme « Une deuxième chance »**

Le programme « Une deuxième chance » est une initiative du MERJ. Il a été mis en œuvre en phase initiale (1999-2001) comme projet-pilote par le Centre Educația 2000+, dans 6 départements et dans la municipalité de Bucarest (11 écoles) et a visé la finalisation de l'éducation de base dans le cadre de l'enseignement obligatoire, c'est-à-dire le niveau gymnasial, tout en offrant une qualification de 1<sup>er</sup> niveau. L'expérience accumulée dans le cadre de ce projet a été continuée dans le cadre du *Programme Phare Accès à l'éducation pour les groupes désavantagés 2003*, par les mesures suivantes: élaboration et mise en œuvre d'un cadre législatif de soutien, développement d'un

programme d'études et de matériaux éducationnels spécifiques, formation des coordonateurs de programme à niveau départemental. Le programme Phare 2004 a continué les interventions de ce type par des actions telles: soutien des écoles pour la mise en œuvre du projet à niveau local, élaboration de matériaux informatifs en vue de promouvoir et disséminer le projet, formation des cadres didactiques et des personnes-ressource à différents niveaux de décision (inspecteurs, directeurs des Maisons du Corps Enseignant, formateurs).

Le groupe-cible du Programme « Une deuxième chance » est représenté par les enfants et les jeunes gens qui n'ont jamais été scolarisés ou qui ont prématurément quitté le système d'éducation et ont dépassé l'âge légal pour être encadrés/ré-encadrés dans l'enseignement de masse. Ce projet a été mis en œuvre au niveau de l'enseignement primaire et de celui secondaire inférieur (avec une composante de qualification professionnelle de 1<sup>er</sup> niveau). À présent, le programme « Une deuxième chance » comprend 216 écoles de 27 départements: l'enseignement primaire – 270 classes avec 3993 participants aux cours; l'enseignement secondaire inférieur– 164 classes avec 2354 participants aux cours.

Pour augmenter l'efficacité et pour une meilleure adaptation au spécifique et aux besoins des groupes-cible, le programme de formation est flexible, proposant: une durée flexible des études (en fonction du niveau initial de formation des élèves), formes d'organisation variées (chaque jour / à la fin de semaine / pendant la période des vacances scolaires), plusieurs périodes d'inscription (deux fois par an) et la possibilité de choisir la langue d'étude (langue roumaine ou les langues des minorités nationales, sur demande).

À part le programme d'études spécifique pour les acquisitions fondamentales et de culture générale, respectivement pour les compétences professionnelles, une priorité dans le cadre du programme serait la composante de conseil – jouant un rôle important de soutien pour les élèves inclus dans les programmes du type « Une deuxième chance », compte tenu de leurs caractéristiques socio-familiales. En ce qui concerne l'évaluation et la certification, à la fin des cours, les élèves bénéficient d'un certificat de fin d'études (pour l'enseignement primaire), respectivement d'un certificat de qualification professionnelle de 1<sup>er</sup> niveau et d'un portefeuille personnel pour l'éducation permanente (à la clôture du programme).

L'objectif global du programme « Une deuxième chance » consiste dans l'élargissement de ce type d'intervention éducationnelle au niveau du système d'enseignement roumain tout entier.

- **Programme-pilote d'intervention par le système Zones Prioritaires d'éducation (ZEP)**

Un autre projet destiné à des groupes vulnérables d'enfants, d'âge adéquat pour l'enseignement primaire et gymnasial, a été le Programme-pilote d'intervention par le système ZEP, initié par l'Institut de Sciences de l'Éducation en collaboration avec le Bureau Représentatif de l'UNICEF en Roumanie, pendant la période 2002-2007. Le projet s'est adressé aux enfants ayant de difficultés d'apprentissage et à ceux provenant

de milieux défavorisés du point de vue socio-économique, y compris aux enfants d'ethnie romme.

À part les activités déroulées avec les élèves comportant un risque d'échec scolaire, le projet ZEP a également proposé un set d'interventions du type « Une deuxième chance » pour les enfants qui ont quitté le système d'éducation avant de finir l'enseignement obligatoire. Les objectifs visés ont été d'assurer des compétences de base et l'augmentation dans chances d'accès à l'éducation de niveau secondaire et d'intégration professionnelle des jeunes gens de cette catégorie.

Les principales activités déroulées dans le cadre du projet ont été: élaboration d'un programmes d'études spécifique pour les groupes-cible visés (plans d'enseignement, programmes d'études, auxiliaires pour les élèves); l'élaboration de supports de cours et le déroulement de programmes de formation pour les cadres didactiques (en vue d'appliquer le nouveau programme d'études également sur des thèmes généraux d'éducation – la composante « l'école qui enseigne »); création d'un centre de ressources à rôle dans le développement du partenariat actif avec les parents et avec la communauté (l'éducation de parents, alphabétisation des adultes, conseil pour les élèves et leurs familles). À part ces interventions de type éducationnel, le programme a présupposé également d'autres types d'interventions: la réhabilitation des espaces scolaires, la dotation en mobilier scolaire, en matériaux didactiques supplémentaires et équipements, ainsi que des mesures directes de soutien des élèves (assurer un repas quotidien et les fournitures scolaires nécessaires).

L'expérience accumulée dans le cadre du projet ZEP (comme alternative de dépassement des différents décalages et situations de désavantage en éducation) a été valorisée au niveau des programmes *Phare l'Accès à l'éducation pour les groupes désavantagés* et a été promue par la suite par les Stratégies du MERJ au domaine de l'éducation, ainsi que par d'autres documents de politique éducationnelle, tels le *Pacte National pour l'Éducation* (2008), proposé par la présidence de la Roumanie.

## **2.4. Participants à l'éducation et formation**

### **2.4.a. Quelles nouvelles approches/directions sont valorisées en enseignement et apprentissage en vue d'augmenter les possibilités éducatives pour tous, d'améliorer les résultats de l'apprentissage et pour réduire les disparités?**

L'une des politiques importantes promues par le MERJ afin d'augmenter l'accès à l'éducation est le développement de la problématique de la diversité dans le programme d'études national (voir l'Arrêté du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse n° 1529/2007). Les principales directions d'intervention proposées visent l'inclusion dans les documents curriculaires (plans d'enseignement, programmes et

manuels scolaires) de certaines disciplines d'étude et thèmes spécifiques concernant la diversité culturelle (ethnique, linguistique, religieuse etc.) et la formation des cadres didactiques en vue de promouvoir, connaître et accepter la diversité/l'altérité.

On promeut des approches/directions innovatrices dans le plan de l'éducation pour tous au niveau du système et par l'intermédiaire de certains programmes et projets d'intervention spécifiques visant l'assistance de certaines catégories désavantagées d'élèves/étudiants, parmi lesquels: les enfants provenant de milieux désavantagés du point de vue socio-économique; les élèves du milieu rural; les enfants appartenant aux minorités nationales, tout particulièrement à la minorité rome; les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux. Ainsi, les stratégies d'enseignement-apprentissage innovatrices promues par les politiques éducationnelles courantes (OECD, 2006) et par l'intermédiaire de certains programmes spécifiques (présentés en détail dans le chapitre 2.3.c) ont conduit à l'élaboration et le développement de:

- méthodes et techniques actives-participatives d'apprentissage, fondées sur l'apprentissage expérientiel – utilisables aussi bien pour l'enseignement de masse que pour l'éducation des différentes catégories de population désavantagée;
- modèles et pratiques spécifiques à l'enseignement de type « Une deuxième chance » et à l'éducation corrective – appliquée pour les enfants et les jeunes gens trouvés en situation de risque scolaire ou qui ont prématurément quitté le système d'éducation;
- méthodologies d'assistance des cadres didactiques en enseignement – centres d'apprentissage, projets indépendants, contrats d'apprentissage, modalités de travail visant l'utilisation flexible du temps en fonction du besoin de l'élève, l'offre/la demande de perspectives multiples sur les idées et les événements, la collaboration élève-élève et élève-professeur afin de résoudre les situations problématiques, la construction d'une variété de contextes problématiques de l'apprentissage, l'approche des difficultés d'apprentissage en tant qu'opportunités de développement de pratiques meilleures, l'adaptation du processus didactique aux particularités individuelles et aux différences entre les enfants;
- de nouvelles formes d'organisation de l'activité didactique – équipes interdisciplinaires de cadres didactiques, programmes de formation individualisés, enseignement par groupes d'élèves, activités de collaboration et coopération, la classe comme communauté interdépendante, l'organisation de classes hétérogènes du point de vue des habiletés, assistance individuelle octroyée aux enfants en fonction de leurs besoins d'apprentissage;
- des nouveaux moyens d'enseignement – guides éducationnels adressés aux élèves, aux cadres didactiques, aux directeurs d'école, aux représentants de la communauté, contenant de nouvelles approches et directions afin de promouvoir une éducation inclusive (éléments de gestion de classe, stratégies d'enseignement-apprentissage individualisés/différentiels, application de programmes d'études spécifiques pour certains groupes-cible); utilisation des technologies modernes dans les activités didactiques ou déroulée en dehors de la salle de cours, dans le cadre de la communauté;
- de nouveaux instruments de surveillance et évaluation des différents aspects et indicateurs concernant l'inclusion en éducation (participation scolaire, fin d'études, résultats scolaires etc.);

- de nouveaux programmes de formation du personnel ayant des attributions en matière (cadres didactiques, personnel auxiliaire, spécialistes dans diverses thérapies spécifiques de compensation et récupération, directeurs d'école, représentants des institutions publiques ou des ONG actives dans le domaine) – afin d'appliquer le nouveau programme d'études, de nouvelles méthodologies et instruments didactiques, techniques de conseil et d'éducation des groupes désavantagés.

D'autres interventions contribuant de manière indirecte à la promotion de l'éducation inclusive au niveau du système d'enseignement visent les aspects suivants:

- le développement de structures de lutte contre les cas de ségrégation scolaire et de promotion d'une éducation de qualité – création de centres-support d'information, consultation et conseil, visant la mise en œuvre des principes de l'inclusion à niveau éducationnel; la redéfinition des charges et des responsabilités du personnel ayant des attributions en matière;
- l'organisation de campagnes et de programmes de promotion des valeurs de l'éducation inclusive dans les communautés désavantagées;
- promotion de nouvelles modalités de communication et information – portaux web de promotion de l'éducation inclusive, réseaux d'information et formation en matière, communautés de pratiques, des forums de discussions pour spécialistes, parents et grand public;
- fourniture de services de soutien pour les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux, intégrés dans les écoles normales: centres logopédiques interscolaires pour les enfants ayant des troubles de langage et des difficultés d'apprentissage, centres d'assistance psychopédagogique pour les enfants ayant des troubles de comportement et des difficultés d'adaptation, services éducationnels de soutien par les cadres didactiques de soutien/itinérants pour les enfants ayant des déficiences, diagnostiqués dans les commissions pour la protection de l'enfant.

#### **2.4.b. Comment est le programme d'études conçu et organisé pour répondre à la diversité d'élèves/étudiants?**

Le principe de l'égalité des chances et le principe de la flexibilité ont été les lignes directrices fondamentales à la base du programme d'études national. Au niveau de la conception, du développement et de la mise en œuvre du programme d'études dans l'activité didactique, ces principes se sont matérialisés par des moyens spécifiques de structuration des documents curriculaires (plans d'enseignement, programmes d'école, manuels etc.) et d'organisation de l'activité didactique, qui donnent la possibilité de répondre à la diversité des élèves.

Ainsi, les **plans-cadre d'enseignement** sont élaborés sur une plage horaire (nombre minimal / maximal d'heures d'étude par semaine) et une structure – programme d'études noyau (tronc commun), programme d'études différencié (de spécialité, au niveau du cycle secondaire supérieur) et programme d'études sur la décision de l'école – qui donnent la possibilité d'adapter l'offre des écoles à de diverses situations.

Au même effet, au niveau des **programmes d'école**, aussi bien le programme d'études noyau que celui différencié assurent des chances égales pour tous les élèves englobés dans un certain niveau d'étude, par une offre commune d'apprentissage. De même, le programme d'études sur la décision de l'école offre aux unités d'enseignement l'opportunité d'élaborer leur propre projet curriculaire, ce qui rend impossible la différenciation des parcours d'apprentissage, en vue de les adapter aux besoins et au spécifique des élèves. Cela est réalisé par de diverses modalités:

- Développement d'un programme d'études noyau approfondi, à rôle de récupération pour les élèves qui n'arrivent pas à atteindre le niveau minimal des objectifs prévus par le programme d'école; il comprend des éléments de contenu obligatoires, repris et approfondis, en diversifiant les expériences et les activités d'apprentissage.
- Élaboration d'un programme d'études élargi, adressé aux élèves qui peuvent dépasser le niveau du programme d'études noyau, visant de la sorte à enrichir l'offre d'apprentissage par des contenus supplémentaires.
- Développement d'un programme d'études au niveau de l'école qui donne la chance de définir des trajets particuliers d'apprentissage pour les élèves et qui rendent possible l'adaptation de l'offre éducationnelle par des disciplines optionnelles.

De même, l'utilisation des **manuels scolaires alternatifs** soutient la même idée d'assurer la possibilité de choisir, en respectant et promouvant la diversité.

Au-delà des aspects structureux décrits antérieurement, programme d'études national actuel offre l'**ouverture vers la diversité** linguistique (en assurant l'étude de la langue maternelle), ethnique (par l'étude de l'histoire et de la culture des minorités ethniques) et religieuse (par l'étude de la religion en tant que discipline considérablement confessionnelle, avec possibilité de dispense). De même, l'enseignement pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux bénéficie d'une offre curriculaire spécifique pour les niveaux primaire et gymnasial, de programmes d'études adéquates et de méthodologies d'enseignement-apprentissage adaptées à cette catégorie d'élèves.

En même sens, les réglementations de ces dernières années (Arrêté du Ministère de l'Éducation et de la Recherche n° 1529/18.07.2007) soutiennent de manière explicite la promotion de la diversité culturelle (ethnique, linguistique, religieuse etc.) dans le programme d'études national par des mesures spécifiques, parmi lesquelles:

- inclusion des aspects concernant la diversité culturelle dans les programmes d'études de toutes les disciplines d'étude, à niveau d'objectifs, compétences, contenus d'apprentissage, valeurs et attitudes promues (par exemple, dans le programme d'étude pour la discipline Histoire, l'approche de l'histoire de toutes les minorités de la Roumanie);
- élaboration d'offres centrales de cours optionnels qui promeuvent la diversité culturelle (par exemple, Histoire et traditions des minorités de la Roumanie, Éducation interculturelle etc.);
- élaboration de matériaux-support dont le rôle est d'orienter les cadres didactiques dans l'application, dans le processus didactique, de la problématique de la diversité culturelle;

- introduction, dans le cadre des cours d'habilitation curriculaire, de modules spécifiques concernant la diversité culturelle.

À part ces dispositions explicites au niveau du programme d'études, les politiques éducationnelles de la Roumanie soutiennent la promotion du principe de la diversité et de l'inclusion par des programmes et des mesures spécifiques développés dans des contextes extracurriculaires (concours, clubs, camps d'été etc.) sur des thèmes spécifiques, qui impliquent également professeurs et élèves.

#### **2.4.c. En ce qui est du temps alloué à l'enseignement, combien d'heures de formation sont consacrées par an à l'apprentissage de la lecture au début de l'école primaire? Pendant combien d'années?**

La lecture cursive, correcte et expressive d'un texte connu/inconnu, de dimensions variables est visée, en tant qu'objectif de référence, dans la 1<sup>e</sup> classe et elle est préfigurée par les activités déroulées au jardin d'enfants, dans le groupe préparatoire. Le temps alloué à l'enseignement-apprentissage de la lecture pendant une année scolaire est de 280 heures. Pendant cette période, le programme d'études prévoit des activités intégrées de réception du message oral et écrit (lecture), ainsi que des activités d'expression orale et écrite. (cf. *Programme d'études pour la Langue et littérature roumaines, 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classes*).

Pour la discipline *Langue et littérature roumaines* du cadre de l'aire curriculaire *Langue et communication*, les **objectifs**-cadre pour le cycle primaire reflète la préoccupation pour: le développement de la capacité de réception du message oral; le développement de la capacité d'expression orale; le développement de la capacité de recevoir le message écrit (lecture) et le développement de la capacité d'expression écrite. En ce qui concerne l'apprentissage de la lecture, les objectifs spécifiques visent les aspects concrets suivants:

- identifier des lettres, des groupes de lettres, des syllabes, des mots et des énoncés dans le texte imprimé et dans le texte manuscrit;
- surprendre la liaison entre le texte et les images qui l'accompagnent;
- associer la forme graphique du mot avec son sens;
- extraire le message global d'un texte donné;
- lire cursivement et correctement des énoncés connus;
- lire dans son propre rythme un court texte connu;
- manifester de la curiosité pour la lecture.

Dans le plan des **contenus**, la formation de la capacité de lecture est associée à des unités de contenu du type:

- livre – tome, couverture, feuille, page, numérotation de la page, directions d'orientation en page;
- lettres minuscules et majuscules d'impression, groupes de lettres, l'alphabet;
- lire les mots;
- lire les propositions;
- lire les textes.

Ces contenus sont approchés graduellement, pendant la période pré-alphabétique/pré-abécédaire (qui dure 7-8 semaines au début de la 1<sup>e</sup> classe), pendant celle alphabétique/abécédaire (qui dure jusqu'à la fin du 2<sup>e</sup> semestre et tient compte des particularités du collectif d'élèves) et pendant celle post-alphabétique/post-abécédaire (fin de la 1<sup>er</sup> classe). Le processus de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture continue dans les classes suivantes (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>), par des objectifs spécifiques, adaptés au niveau de développement des élèves, au total étant prévues 4 années pour le développement de l'habitude de lecture.

#### **2.4.d. Comment peuvent les professeurs être le mieux formés et instruits pour répondre aux divers attentes et besoins des élèves et des étudiants?**

La formation des cadres didactiques afin de répondre avec efficacité aux divers attentes et besoins des élèves et des étudiants est réalisée aussi bien par la formation initiale que par les programmes de formation continue.

Dans le cadre de la **formation initiale**, les programmes d'études comprennent une série de cours pertinents en ce sens, qui traitent d'aspects liés à l'éducation interculturelle, à l'éducation multiculturelle, à la psychologie des enfants, à la psychopédagogie des enfants ayant des déficiences, à la psychopédagogie des enfants ayant des habiletés spécifiques. Toujours dans le cadre de la formation initiale, les cadres didactiques qui se forment pour l'enseignement spécial/domaine de l'éducation spéciale bénéficient d'une formation spécifique (module de psychopédagogie spéciale).

Au long de leur carrière, les cadres didactiques participent, en fonction de leurs intérêt personnels ou de l'environnement éducatif dans lequel ils fonctionnent, à des cours de **formation continue** qui abordent des thématiques du domaine de l'éducation inclusive. De même, le MERJ s'est préoccupé, pendant ces derniers ans, de la formation dans le domaine de la psychopédagogie spéciale des cadres didactiques qui enseignent dans l'enseignement de masse où sont intégrés des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux: éducatrices, précepteurs, professeurs de soutien, spécialistes dans diverses thérapies spécifiques de compensation et récupération. De telles offres de formation du personnel didactique dans le domaine de l'éducation inclusive ont été développées aussi bien par des institutions publiques ayant des responsabilités en matière (Maisons du Corps Enseignant, Départements pour la Formation du Personnel Didactique attachés aux universités), ainsi que par des ONG déroulant des activités dans le domaine de l'éducation inclusive.

Une autre modalité de formation des cadres didactiques pour mieux répondre aux divers attentes et besoins des élèves et des étudiants a été offerte par une série de programmes et de projets déroulés dans le domaine de l'éducation, care promeuvent des modèles et des exemples de pratiques d'excellence dans le domaine:

- Les programmes déroulés à niveau national (*Programme Phare Accès à l'éducation pour les groupes désavantagés, Programme Phare TVET, Projet pour*

*l'Enseignement Rural, Programme d'inclusion sociale en Roumanie*) ont mis en œuvre des importantes composantes de formation des cadres didactiques. Les modules développés ont visé la formation aussi bien dans des aires d'intérêt général dans le domaine de l'éducation ou de la mise en œuvre de mesures de réforme, que dans des aires spécifiques à l'éducation inclusive: assurer l'accès à l'éducation des groupes désavantagés, modalités d'adaptation de l'activité didactique aux attentes et besoins des élèves et des étudiants, l'implication de la communauté dans le soutien des écoles inclusives, le développement de certains réseaux d'information et conseil en matière.

- Certains projets ponctuels ont consisté dans des interventions focalisées sur des aspects spécifiques à l'éducation inclusive et ont directement visé les unités d'enseignement/groupes-cible qui se confrontent à des problèmes concernant l'inclusion, offrant de la consultation et du soutien pour l'amélioration des stratégies de l'école en ce sens.
- D'autres types de projets à rôle dans la formation des cadres didactiques pour la promotion de l'inclusion dans l'éducation sont centrés sur le développement de réseaux de communication et d'information dans le domaine, à rôle de promotion de la collaboration et de l'échange d'expériences.

#### **2.4.e. Comment peuvent les milieux formel et non-formel d'apprentissage être organisés plus efficacement pour garantir l'inclusion de tous les élèves/étudiants?**

En corrélation avec les autres facteurs qui assurent l'optimisation de l'activité éducationnelle afin d'assurer l'inclusion de tous les élèves/étudiants, le milieu (aussi bien celui formel que celui non-formel) détient un poids remarquable dans l'architecture de la démarche proposée.

Les résultats des différents programmes développés à niveau national, avec des objectifs dans le domaine de l'assurance de l'égalité d'accès à l'éducation (par exemple, les guides développés dans le cadre du *Programme Phare 2004 Accès à l'Éducation pour les groupes désavantagés*), aident les cadres didactiques dans leur effort de rendre plus efficace **le milieu formel** d'apprentissage, en offrant des suggestions et des exemples de pratiques d'excellence en ce sens. Ainsi, les cadres didactiques sont familiarisés avec de nouvelles modalités d'organisation du milieu formel d'apprentissage, pour garantir l'inclusion de tous les élèves/étudiants, aussi bien de la perspective du milieu physique, que de celui relationnel.

Le milieu physique doit être intéressant, confortable et plaisant, aimable et stimulant, organisé par des critères visant:

- la décoration de la classe en fonction de l'âge des élèves, des types d'activités (individuelles ou de groupe) qui vont être déroulées, du style personnel d'apprentissage, des aspects d'ordre physique de la salle de classe, du type de relation professeur-élève, avec l'implication des élèves dans la décoration de la classe;

- la décoration de l'espace avec des éléments et de couleurs attrayants, représentatifs pour les cultures auxquelles les élèves appartiennent;
- l'organisation fonctionnelle de l'espace, disposition du mobilier et des matériaux de telle sorte qu'ils permettent l'accès égale de tous les élèves;
- l'utilisation créative et efficace des espaces d'affichage, afin d'appuyer l'apprentissage;
- l'organisation d'exposition avec les produits de l'activité de tous les élèves, en cultivant de la sorte l'estime de soi, l'estime réciproque, l'empathie, le respect, le sentiment de communauté dans la classe, le sentiment d'appartenance de chaque enfant au groupe et la coagulation de la communauté d'apprentissage.

Afin d'optimiser le milieu relationnel d'apprentissage, on recommande les actions suivantes:

- encouragement du respect réciproque entre les élèves;
- culture de la coopération, afin de tenir en éveil l'intérêt des élèves et d'encourager les perspectives différentes;
- offre de chances égales, sans tenir compte d'ethnie, du statut social etc.;
- motivation et valorisation de tous les élèves;
- promotion de l'inter-culturalité et l'implication active de la communauté;
- culture des valences pragmatiques des activités déroulées;
- stimulation du partage des expériences personnelles par les élèves et de la valorisation de leur diversité;
- formulation de questions/problèmes stimulants pour les élèves, générateurs d'une atmosphère plaisante pendant l'activité, à rôle dans la culture de la confiance en soi;
- offre de soutien supplémentaire individuel pour les élèves;
- promotion d'une attitude positive envers le processus d'apprentissage;
- culture d'une relation ouverte cadre didactique-élève;
- responsabilisation des élèves/étudiants pour leurs progrès et la reconnaissance de ces progrès;
- utilisation de formules d'adressage simples, directes dans la relation avec les élèves/étudiants;
- implication des parents et des tuteurs dans le processus officiel de prise de décisions;
- élaboration des cours optionnels sur la base d'un processus de consultation de la communauté (par exemple: *Éducation multiculturelle; Histoire orale; Développement communautaire; Notre milieu; Mes droits, nos droits; Éducation pour les droits de l'enfant*).

Le **milieu non-formel** d'apprentissage peut constituer aussi bien un soutien pour le milieu formel qu'une alternative, complémentaire à lui, dans le processus d'éducation. De la perspective de la facilitation de l'inclusion de tous les élèves/étudiants, le milieu non-formel peut être organisé plus efficacement par une variété de modalités:

- valorisation d'une diversité de locations dans le déroulement des divers types d'activités; leur choix en fonction des mêmes principes de sécurité, confort, atmosphère plaisante, ouverte, motivante comme pour le milieu formel d'apprentissage;

- implication des familles et des communautés et leur responsabilisation dans la conception, l'organisation et l'évaluation des activités non-formelles;
- encouragement des membres de la communauté de participer à des activités non-formelles (par exemple : concerts, concours sportifs, excursions), d'organiser et coordonner certaines d'eux; stimulation de l'activité de volontariat;
- fourniture de services communautaires: utilisation de l'école comme base pour des services sanitaires et sociaux, coordonnés par des institutions publiques ou par des ONG;
- collaboration entre les agences, les institutions et les ONG ayant des rôles et des intérêts dans la promotion de l'inclusion dans l'éducation.

### 3. RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES UTILISÉES POUR PRÉPARER LE RAPPORT NATIONAL

#### Rapports, études

1. Bădescu, G., Grigoraș, V. et al., *Barometrul Incluziunii Romilor*, Bucarest, Fondation pour une Société Ouverte, 2007.
2. Crișan, Al. et al., Curriculum Național pentru învățământul obligatoriu. Cadru de referință, Bucarest, Ed. Corint, 1998.
3. Harda, Ș.I., Ionescu, M., *Deceniul de Incluziune a Romilor 2005-2015*, Bucarest, Gouvernement roumain et l'Agence Nationale pour les Roms, 2006.
4. Jigău, M. (coord.), *Program pilot de intervenție prin sistemul Zone Prioritare de Educație*, Buzău, Ed. Alpha MDN, 2006.
5. Negrea, A. (coord.), *Procesul desegregării școlare*, Bucarest, Ed. Didactică și Pedagogică, 2007.
6. Vrăjmaș, T. (coord.), *Proiectul Parteneriat pentru incluziune. Studiu privind educația copiilor cu Autism în România*, Bucarest, MERJ, Association RENINICO, UNICEF, 2007.
7. \*\*\* *Acces egal la educație de calitate pentru Romii din România. Raport de monitorizare*, Open Society Institute, 2007, disponible sur [www.eumap.org/topics/minority/reports/roma\\_education/national/romania/romeduc\\_romania2.pdf](http://www.eumap.org/topics/minority/reports/roma_education/national/romania/romeduc_romania2.pdf)
8. \*\*\* *Acces la educație pentru grupuri dezavantajate, Phare RO 2004/016-722.01.01.02*. rapports périodiques d'évaluation, disponibles sur <http://www.accès-la-educatie.edu.ro/index.php/articles/c182>.
9. \*\*\* *Barometrul de incluziune a romilor*, Bucarest, Fondation pour une Société Ouverte, 2007, disponible sur <http://www.edrc.ro/docs/docs/barometrul%20incluziunii%20romilor.pdf>.
10. \*\*\* *Evoluția educației romilor în România*, Bucarest, Roma Education Fund, 2007, disponible sur: [http://www.romaeducationfund.hu/documents/Romania\\_report.pdf](http://www.romaeducationfund.hu/documents/Romania_report.pdf).
11. \*\*\* Guides édités dans la série « L'éducation inclusive », Programme *Phare Accès à l'éducation pour les groupes désavantagés*:
  - Guide n° 1: Andruszkiewicz, M., Prenton, K., *Educația incluzivă: concepte, politici și activități în școală*, Bucarest, Ed. Didactică și Pedagogică, 2007.
  - Guide n° 2: Prenton, K., *Planificarea în contextul ameliorării școlare: dezvoltarea unei școli incluzive*, Bucarest, Ed. Didactică și Pedagogică, 2007
  - Guide n° 3: Kovács, M., *Învățarea într-un mediu incluziv*, Bucarest, Ed. Didactică și Pedagogică, 2007.
  - Guide n° 4: Chik, P., *Sprijin individualizat pentru învățare*, Bucarest, Ed. Didactică și Pedagogică, 2007.
  - Guide n° 5: Selman, L., *Sprijin pentru adulții care învață*, Bucarest, Ed. Didactică și Pedagogică, 2007.
  - Guide n° 6: Claff, G., *Parteneriat școală-familie-comunitate*, Bucarest, Ed. Didactică și Pedagogică, 2007.

- Guide no 7: Kovács, M., *Curriculum la decizia școlii în mediul incluziv*, Bucarest, Ed. Didactică și Pedagogică, 2007.
  - Guide n° 8: Selman, L., Kovács, M., *Educația incluzivă: ghidul formatorului*, Bucarest, Ed. Didactică și Pedagogică, 2007.
12. \*\*\* *Implementarea metodologiei și a instrumentelor pentru monitorizarea și evaluarea proiectului pentru învățământul rural – al doilea studiu longitudinal. Rezumat*, Bucarest, MERJ, 2007.
  13. \*\*\* *Politici în educație pentru elevii în situație de risc și pentru cei cu dizabilități din Europa de Sud-Est* [Synthesis Report and Chapter 8 Romania in Education Policies for Students at Risk and those with Disabilities in South Eastern Europe: Bosnia-Herzegovina, Bulgaria, Croatia, Kosovo, FYR of Macedonia, Moldova, Montenegro, Romania and Serbia], Paris, OECD, 2007.
  14. \*\*\* *Programe școlare pentru disciplinele de studiu din învățământul preuniversitar*, disponibles sur <http://www.programme.d'études.edu.ro>.
  15. \*\*\* *Raport de monitorizare și evaluare a programului „A doua șansă” în România*, Bucarest, 2007, disponible sur [http://www.accès-la-educatie.edu.ro/index.php/articles/ressources\\_utile/458](http://www.accès-la-educatie.edu.ro/index.php/articles/ressources_utile/458).
  16. \*\*\* *Raportul Federației Organizațiilor Neguvernamentale Pentru Copil privind respectarea drepturilor copilului pentru intervalul 2003-2007*, Bucarest, FONPC, disponible sur: <http://www.fonpc.ro/RaportulAlternativ.doc>.
  17. \*\*\* *Reforma învățământului obligatoriu din România*, Bucarest, Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse, 2003.
  18. \*\*\* *Starea învățământului din România*, Bucarest, Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse, 2007.

### **Programmes, stratégies**

1. \*\*\* *Mémorandum commun dans le domaine de l'inclusion sociale. Roumanie* (2005)
2. \*\*\* *Stratégie du Gouvernement Roumain d'amélioration de la situation des Rroms* (2001)
3. \*\*\* *Stratégie concernant l'éducation précoce 2005-2011* (2005)
4. \*\*\* *Stratégie post-adhésion 2007-2013* (2007)
5. \*\*\* *Stratégie nationale de développement durable. Horizons 2013-2020-2030* (2008)
6. \*\*\* *Stratégie nationale en matière de protection et promotion des droits de l'enfant 2008-2013* (2008)
7. \*\*\* *Programme d'inclusion sociale en Roumanie* (2005)
8. \*\*\* *Plan national d'actions afférent au Plan national de réformes* (2008)
9. \*\*\* *Plan national de développement 2007-2013* (2007)